



Impact du lieu de résidence sur la consommation de biens et services : Application au Grand Genève

Giovanni Ferro Luzzi, David Maradan, Caroline Schaerer
Haute Ecole de Gestion Genève (HES-SO Genève)
Université de Genève

Carouge, le 6 février 2017

Adresse pour la correspondance

Auteurs du rapport :

Haute Ecole de Gestion Genève
17, Rue de la Tambourine, 1227 Carouge
Email : giovanni.ferro-luzzi@unige.ch

Table des matières

<i>Remerciements</i>	3
<i>Liste des Tableaux</i>	4
<i>Liste des Figures</i>	5
1 Introduction	6
2 L'enquête	6
2.1 Le questionnaire	9
2.2 Profil sociodémographique des répondants	9
2.2.1 <i>Catégorie d'âge</i>	9
2.2.2 <i>Structure des ménages</i>	10
2.2.3 <i>Niveau de formation</i>	11
2.2.4 <i>Situation économique des ménages</i>	13
2.2.5 <i>Nationalité et genre</i>	14
2.3 Provenance de l'échantillon et année d'arrivée dans la région	14
2.4 Conditions d'habitation et choix résidentiels	16
2.4.1 <i>Caractéristiques des logements actuels des répondants</i>	16
2.4.2 <i>Choix résidentiels</i>	19
2.5 Consommation de biens et services du Genève	23
2.5.1 <i>Scolarisation des enfants</i>	24
2.5.2 <i>Utilisation des transports publics</i>	24
2.5.3 <i>Dépenses pour les biens et services</i>	25
2.5.3.1 Dépenses alimentaires	27
2.5.3.2 Dépenses pour l'habillement et chaussures	28
2.5.3.3 Dépenses pour le sport, la culture et les loisirs.....	29
2.5.3.4 Dépenses dans des restaurants, cafés, bars, cafétérias	29
2.5.3.5 Dépenses pour des services et soins personnels	30
2.5.3.6 Dépenses pour les services de santé	31
2.6 Portrait des répondants envisageant de (re)venir s'installer à Genève	31
3 Estimation des effets économiques d'un changement de résidence	33
3.1 Incidence primaire sur la consommation	34
3.1.1 <i>Nombre de changement de résidence et caractéristiques des ménages</i>	34
3.1.2 <i>Incidence primaire : dépenses de consommation supplémentaires</i>	36
3.2 Incidence secondaire	38
4 Conclusion	39
<i>ANNEXE 1 : Enquête sur les choix de résidence</i>	41
<i>ANNEXE 2 : Estimation des revenus</i>	44
<i>ANNEXE 3 : Dépenses de consommation estimées</i>	45
<i>ANNEXE 4 : Incidence sur les finances publiques</i>	46
A4.1 <i>Estimation des recettes publiques supplémentaires</i>	46
A4.2 <i>Estimation des dépenses publiques supplémentaires</i>	48

Remerciements

Les auteurs de l'étude tiennent à remercier Madame Alexandra Rys, membre de la direction de la CCIG, Monsieur Michel Burgisser et Madame Marie-Christine Dulong à la direction de l'OCLPF, pour leur confiance accordée dans l'élaboration de ce mandat, ainsi que Mme Anya Ensmann Marx, directrice de la société DemoSCOPE pour son assistance lors de la constitution de l'enquête.

Liste des Tableaux

<i>Tableau 1. Composition de l'échantillon.....</i>	7
<i>Tableau 2. Quotas et marges d'erreur.....</i>	8
<i>Tableau 3. Exploitation des adresses dans le sondage.....</i>	8
<i>Tableau 4. Niveau de formation atteint le plus élevé</i>	12
<i>Tableau 5. Lieu de provenance de l'échantillon lors de l'emménagement dans la région (en %)</i>	15
<i>Tableau 6. Période d'arrivée dans la région, selon le lieu de résidence actuel (en %).....</i>	15
<i>Tableau 7. Lieu de travail, selon le lieu de résidence actuel (en %).....</i>	15
<i>Tableau 8. Taille des logements selon le statut d'occupation et la région</i>	16
<i>Tableau 9. Coût du logement selon le statut d'occupation et la région</i>	17
<i>Tableau 10. Lieu de scolarisation des enfants, selon le lieu de résidence (en pourcentage).....</i>	24
<i>Tableau 11. Dépenses annuelles moyennes, par type de dépenses</i>	27
<i>Tableau 12. Caractéristiques des répondants envisageant de (re)venir s'installer à Genève.....</i>	32
<i>Tableau 13. Taux de changement de résidence potentiel et caractéristiques des ménages, par région</i>	35
<i>Tableau 14. Nombre estimé de ménages concernés par un changement de résidence, par région et selon leurs caractéristiques.....</i>	36
<i>Tableau 15. Consommation supplémentaire des ménages frontaliers et navetteurs, en milliers de CHF</i>	37
<i>Tableau 16. Consommation supplémentaire des ménages non frontaliers/non navetteurs, en milliers de CHF</i>	38
<i>Tableau 17. Valeur du multiplicateur régional.....</i>	39
<i>Tableau 18. Incidence secondaire, en millions de CHF</i>	39
<i>Tableau A2-1. Montants de revenu transférés</i>	44
<i>Tableau A3-1. Dépenses de consommation estimées par poste selon les catégories de ménages et les régions</i>	45
<i>Tableau A4-1. Ménages frontaliers des départements de l'Ain et de la Haute Savoie - Recettes fiscales supplémentaires, en millions de CHF</i>	47
<i>Tableau A4-2. Ménages non-frontaliers des départements de l'Ain et de la Haute Savoie - Recettes fiscales supplémentaires.....</i>	47
<i>Tableau A4-3. Ménages du district de Nyon – Recettes fiscales supplémentaires</i>	48
<i>Tableau A4-4. Charges nettes par changement de résidence</i>	49
<i>Tableau A4-5. Dépenses publiques supplémentaires</i>	49

Liste des Figures

<i>Figure 1. Structure de l'échantillon par catégorie d'âge, selon le lieu de résidence actuel</i>	10
<i>Figure 2. Structure des ménages par taille, selon le lieu de résidence actuel</i>	11
<i>Figure 3. Profil professionnel, selon la région</i>	12
<i>Figure 4. Niveau de vie subjectif, selon la région</i>	13
<i>Figure 6. Taille des logements, selon la région</i>	17
<i>Figure 7. Distribution des coûts de la propriété (en CHF), selon la région</i>	18
<i>Figure 8. Distribution des loyers (en CHF), selon la région</i>	18
<i>Figure 9. Raisons pour lesquelles les répondants se sont établis dans la région</i>	19
<i>Figure 10. Raisons de s'établir dans la région, selon lieu de résidence actuel</i>	20
<i>Figure 11. Pourcentage de répondants qui envisageraient vivre à Genève, selon la région</i>	21
<i>Figure 12. Conditions auxquelles les répondants (re-)viendraient habiter dans le canton de Genève</i>	21
<i>Figure 13. Raisons de ne pas vouloir venir s'installer sur le canton de Genève</i>	22
<i>Figure 14. Raisons de ne pas vouloir venir s'installer sur le canton de Genève, selon la région</i>	23
<i>Figure 15. Fréquence d'une visite à Genève selon le lieu de résidence</i>	23
<i>Figure 16. Utilisation des transports publics, selon le lieu de résidence</i>	24
<i>Figure 17. Utilisation accrue des transports publics si habitait Genève, selon la région</i>	25
<i>Figure 18. Part des dépenses alimentaires actuelles et hypothétiques réalisées à Genève, selon la région</i>	28
<i>Figure 19. Part des dépenses d'habillement actuelles et hypothétiques réalisées à Genève, selon la région</i>	29
<i>Figure 20. Part des dépenses de sport et loisirs actuelles et hypothétiques réalisées à Genève, selon la région</i>	29
<i>Figure 21. Part des dépenses de restauration actuelles et hypothétiques réalisées à Genève, selon la région</i>	30
<i>Figure 22. Part des dépenses de soins personnels actuelles et hypothétiques réalisées à Genève, selon la région</i>	30
<i>Figure 23. Part des dépenses de santé actuelles et hypothétiques réalisées à Genève, selon la région</i>	31

1 Introduction

En raison de la pénurie de logements à Genève, de nombreuses personnes s'exilent dans la périphérie du canton dans les départements français du Grand Genève et dans le district de Nyon. Cela a pour effet de modifier la structure des dépenses réalisées dans le canton de Genève, des revenus qui y sont générés ainsi que des recettes fiscales associées.

La détermination des habitudes de consommation des personnes qui habitent dans le Grand Genève permettrait d'estimer l'impact du lieu de résidence sur différentes dimensions, telles que les rentrées fiscales, les besoins en infrastructure (ou en autres services publics) ainsi que la consommation agrégée de biens et de services.

Au vu de cette situation, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) souhaitent obtenir une estimation des coûts et bénéfices associés aux mouvements de personnes entre le canton de Genève et sa zone frontalière, de manière à déterminer l'impact de ces changements de lieu de résidence sur la consommation agrégée du Canton et potentiellement les effets sur les finances publiques.

Dans cette même perspective, il est intéressant d'estimer la proportion de personnes qui choisissent de vivre en périphérie en raison de la pénurie de logements et de tenter de connaître l'impact d'un retour des personnes ayant quitté le canton de Genève du fait de cette pénurie.

Pour évaluer les coûts et bénéfices associés au départ du canton, respectivement au retour dans le canton de personnes ayant établi leur domicile dans le Grand Genève, mais hors du canton de Genève ces dernières années, nous avons mené un sondage pour collecter des données originales nous permettant de :

- Déterminer la répartition des dépenses de consommation de biens privés (dépenses alimentaires ou non, loisirs, etc.) et de services publics (école, santé, mobilité) entre le lieu de domicile et le lieu de travail.
- Estimer, en combinant les résultats de l'enquête avec des données statistiques et des études existantes, les effets sur la consommation de biens et de services selon différents scénarios de mouvements de personnes entre le canton de Genève et le Grand Genève.
- Déterminer les conditions dans lesquelles les personnes ayant élu domicile dans le Grand Genève seraient intéressées à établir à nouveau leur domicile dans le canton de Genève.
- Estimer le nombre de personnes dont le domicile se trouve officiellement en Suisse mais dont la résidence principale se trouve en France.

2 L'enquête

Notre étude se base essentiellement sur des données récoltées par sondage téléphonique réalisé entre le 20 juin 2016 et le 2 juillet 2016 par la société DemoSCOPE, depuis leur laboratoire téléphonique de Genève.

Le sondage a été effectué sur le territoire du Grand Genève, hors canton de Genève, auprès des personnes adultes (18 ans ou plus) habitant la région depuis au maximum 15 ans. La durée du sondage était de 10 minutes. L'échantillon initial a été élaboré à partir d'une extraction aléatoire d'adresses du répertoire le plus actualisé des numéros de téléphone de France Telecom et de AZ Direct pour la Suisse. De ces répertoires, un échantillon de taille $N \times 6$ a été extrait de manière à pouvoir atteindre le public-cible visé et à suppléer aux refus neutres (mauvaises adresses, téléphones professionnels, décès, etc.). A noter encore qu'avec un échantillon final disproportionné de $N=600$ interviews, la marge d'erreur est de $\pm 4.9\%$ dans le plus mauvais des cas. La répartition des données récoltées en fonction des régions étudiées est donnée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Composition de l'échantillon

<i>Territoires</i>	<i>Echantillon</i>	<i>Marge d'erreur</i>
Département de l'Ain	200	5.7%
C.C. Pays de Gex		
C.C. Pays Bellegardien		
Département de la Haute-Savoie	198	5.7%
C.C. du Genevois		
C.A. Annemasse Agglo		
C.C. Arve et Salève		
C.C. Pays Rochois		
C.C. Faucigny Glières		
C.C. Bas Chablais		
C.C. Collines du Léman		
District de Nyon	202	5.7%
Total	600	4.9%

Source : DemoSCOPE Genève

Les individus ont été sélectionnés selon la méthode des *random-quotas*, qui consiste à contacter les ménages et à sélectionner, lors du contact téléphonique, les individus à l'intérieur du ménage en fonction de quotas déterminés (voir Tableau 2). L'échantillon a ainsi été structuré selon la répartition du lieu de résidence, de l'âge et du genre au sein de la population du Grand Genève. Les quotas genre et âge ont été utilisés de manière liée.

A noter que dans la suite du document, lorsque nous parlons de la « Haute-Savoie » et de l'« Ain », nous nous référons uniquement aux communes de ces deux départements qui font partie du Grand Genève (Cf. Tableau 1).

Tableau 2. Quotas et marges d'erreur

<i>Région</i>	<i>Sexe</i>	<i>Age</i>	<i>Echantillon réalisé</i>	<i>Marge d'erreur</i>
France	H	18-34	35	16.6
		35-54	93	10.2
		55 ++	37	16.1
	F	18-34	56	13.0
		35-54	119	9.2
		55 ++	58	12.9
Suisse	H	18-34	15	25.3
		35-54	45	14.9
		55 ++	25	19.6
	F	18-34	15	19.6
		35-54	74	11.4
		55 ++	30	17.9
		Total	600	4.9

Source : DemoSCOPE Genève

L'exploitation des adresses après réalisation du sondage est résumée dans le Tableau 3. La prise d'information s'est globalement bien déroulée. Les motivations de refus évoquées ont été celles qui sont les plus fréquemment données par les répondants lors de tout sondage, soit le manque de temps, le moment inopportun de la réalisation de l'entretien et la trop forte sollicitation des sondages et des démarchages commerciaux par téléphone.

Tableau 3. Exploitation des adresses dans le sondage

	<i>Suisse</i>	<i>France</i>	<i>Total</i>
Total des numéros	7002	13699	20701
Numéros non utilisés	561	612	1173
Numéros non valides	758	1244	2002
Numéros utilisés	5683	11843	17525
Hors des groupes cibles	656	1129	1785
Quotas atteints	207	198	405
Numéros exploitables			
Refus déclarés	791	941	1741
Incapacité à répondre (décès, maladie, langue)	218	262	480
Entretiens reportés (rendez-vous, absence)	1972	5356	7328
Numéros sans contacts	1637	3628	5265
Entretiens réalisés	202	398	600

Source : DemoSCOPE Genève

2.1 Le questionnaire

Le questionnaire élaboré pour le sondage peut être divisé en trois parties (voir Annexe 1).

La première partie récolte les caractéristiques sociodémographiques personnelles et du ménage, ce qui permet non seulement le croisement avec d'autres variables et qui sert également à clarifier le profil des personnes récemment établies dans la région.

La deuxième partie pose des questions sur l'année d'établissement dans la région, le lieu de provenance, les lieux de résidence et de travail actuels. Elle comprend également des questions relatives aux caractéristiques du logement actuel, aux choix résidentiels et sur la volonté des ménages, sous certaines conditions, de venir s'établir sur le canton de Genève.

La troisième partie du questionnaire s'intéresse aux dépenses des ménages, notamment sur la répartition des achats de biens publics et privés entre le lieu de résidence et le canton de Genève. Il est également question du changement de comportement dans les dépenses dans le cas où le ménage venait s'établir sur le canton de Genève.

2.2 Profil sociodémographique des répondants

Afin de pouvoir construire un profil des personnes qui se sont récemment établies dans la région, nous avons collecté des données relatives à l'âge, à la structure du ménage, au niveau de formation achevé, au profil professionnel, et au niveau de vie subjectif du ménage. Cela nous permet également de comparer notre échantillon avec les statistiques officielles sur l'ensemble de la population.

2.2.1 Catégorie d'âge

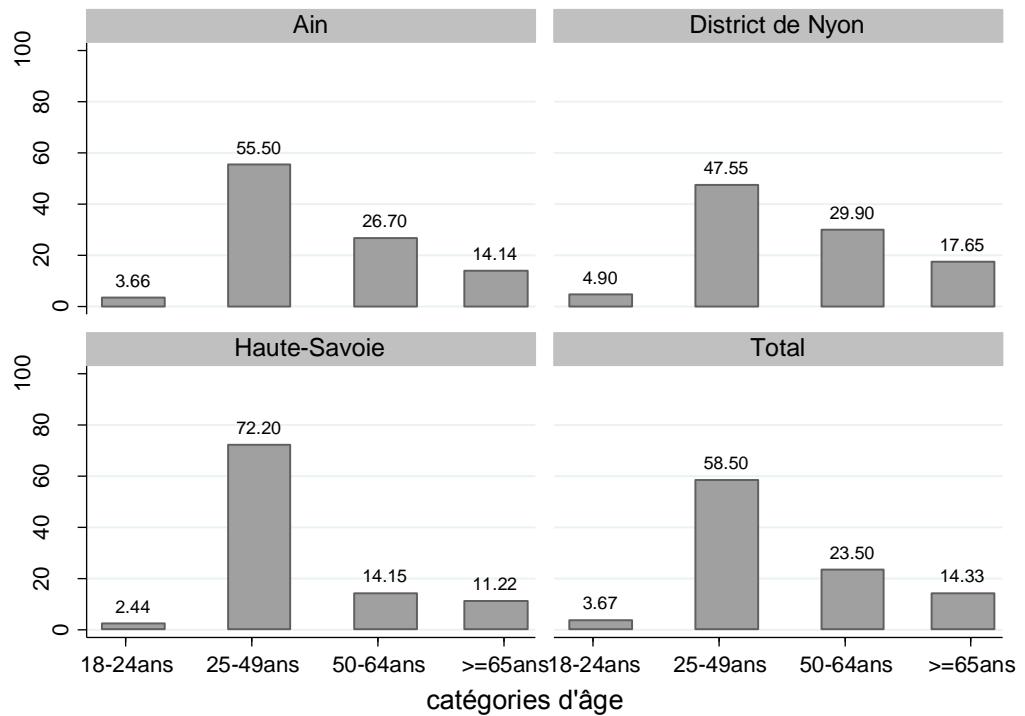
Dans l'enquête, nous avons ciblé les personnes de 18 ans et plus qui font partie des personnes responsables du ménage, et qui par conséquent prennent les décisions pour le ménage.

La structure de notre échantillon par rapport à la catégorie d'âge est représentée dans la Figure 1 ci-dessous. Au total, près de 59% des personnes interrogées appartiennent à la catégorie des 25-49 ans. Cette catégorie est surreprésentée par rapport à l'ensemble de la population. En effet, selon l'Office cantonal de la statistique du canton de Vaud (SCRIS), cette proportion s'élève à 35%¹ dans le district de Nyon en 2014, alors qu'elle atteint 48% dans notre échantillon. De même, en France voisine, la part de la population appartenant à cette catégorie d'âge est 35% environ selon l'INSEE² dans l'Ain et la Haute-Savoie en 2013, contre 55% pour l'Ain et 72% pour la Haute-Savoie dans notre échantillon. Cette proportion élevée de jeunes ménages est cependant plausible puisqu'il s'agit de ménages qui se sont établis dans la région depuis 2000 au plus tard et qui sont donc relativement mobiles.

¹ <http://www.scris.vd.ch/default.aspx?docID=7837>

² http://www.insee.fr/fr/themes/tableau_local.asp?ref_id=POP1B&millesime=2013&niveau=1&typgeo=DEP&codgeo=01, Insee, RP2013.

Figure 1. Structure de l'échantillon par catégorie d'âge, selon le lieu de résidence actuel



2.2.2 Structure des ménages

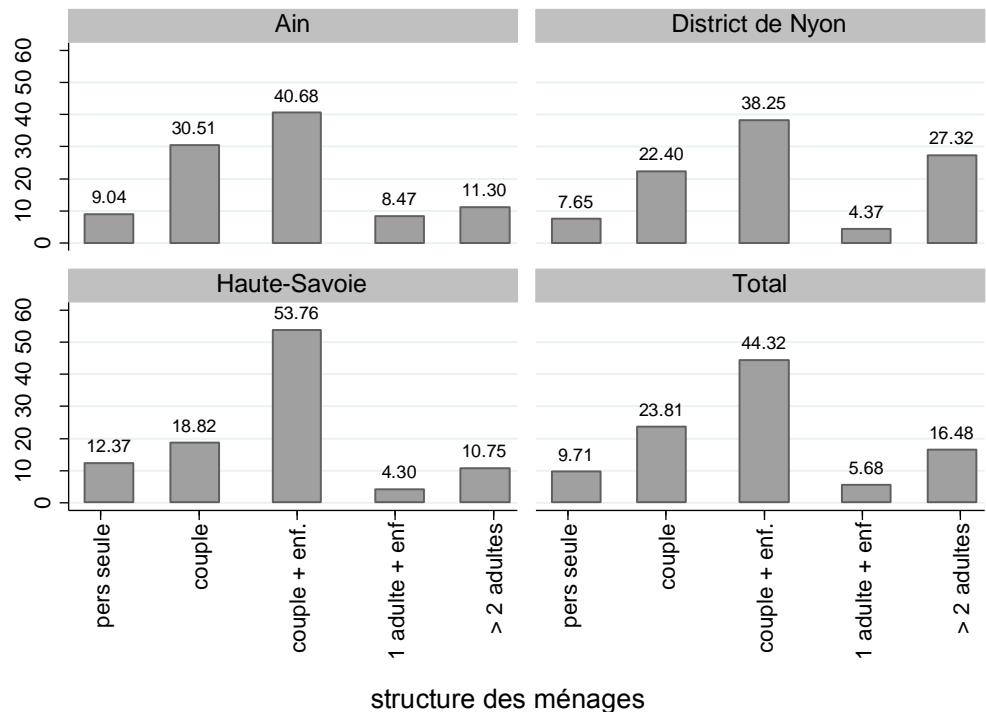
Au niveau de la structure des ménages, notre échantillon est composé en moyenne de 3.1 personnes par ménage. Il y a une légère différence régionale, puisque cette moyenne se monte à 2.9 dans l'Ain, à 3.2 en Haute-Savoie et à 3.3 dans le district de Nyon.

De manière plus précise, notre échantillon total est composé d'environ 10% de ménage d'une seule personne et d'environ 24% de couples sans enfant, comme illustré dans la Figure 2 ci-dessous. Par rapport à la population totale dans les régions considérées, les ménages d'une seule personne sont sous-représentés. En effet, selon le SCRIS³, il y a, en 2014 dans le canton de Vaud, 36% de ménages d'une seule personne et 24% de couples sans enfant. De manière similaire, dans le département de l'Ain, l'INSEE recensait en 2013 30% de personnes qui vivent seules (contre 9% dans notre échantillon). Par contre, avec 28%, la proportion de couples sans enfants est similaire à celle de notre échantillon.⁴ Dans la Haute-Savoie, les ménages d'une seule personne représentent 33% des ménages en 2013 selon l'INSEE, contre 12% dans notre échantillon. La proportion de couple sans enfants y est également sous-représentée (26% selon l'INSEE contre 19% dans notre échantillon).

³ <http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DomId=35>

⁴ http://www.insee.fr/fr/themes/donnees-locales.asp?ref_id=fam2013&typgeo=DEP&search=01

Figure 2. Structure des ménages par taille, selon le lieu de résidence actuel



2.2.3 Niveau de formation

Au niveau de la formation, nous avons posé une question sur le plus haut niveau de formation achevé. Les statistiques sont reportées dans le Tableau 4. On peut noter une part relativement élevée de ménages ayant obtenu un diplôme de niveau tertiaire, soit « université, école polytechnique, HES », pour les diplômes suisses, et « diplôme de l'enseignement supérieur » pour la France. Selon les données de l'INSEE⁵, 26% de la population de 15 ou plus du département de l'Ain (30% de la population de la Haute-Savoie) détient en 2013 un diplôme d'études supérieures. Dans ces deux départements, les proportions de l'échantillon semblent correspondre aux statistiques officielles. Dans le district de Nyon par contre, nous notons que 51% des personnes interrogées possède un diplôme tertiaire, tandis que selon l'OFS⁶, il y a 22% de la population du canton de Vaud qui possède un tel diplôme en 2014.

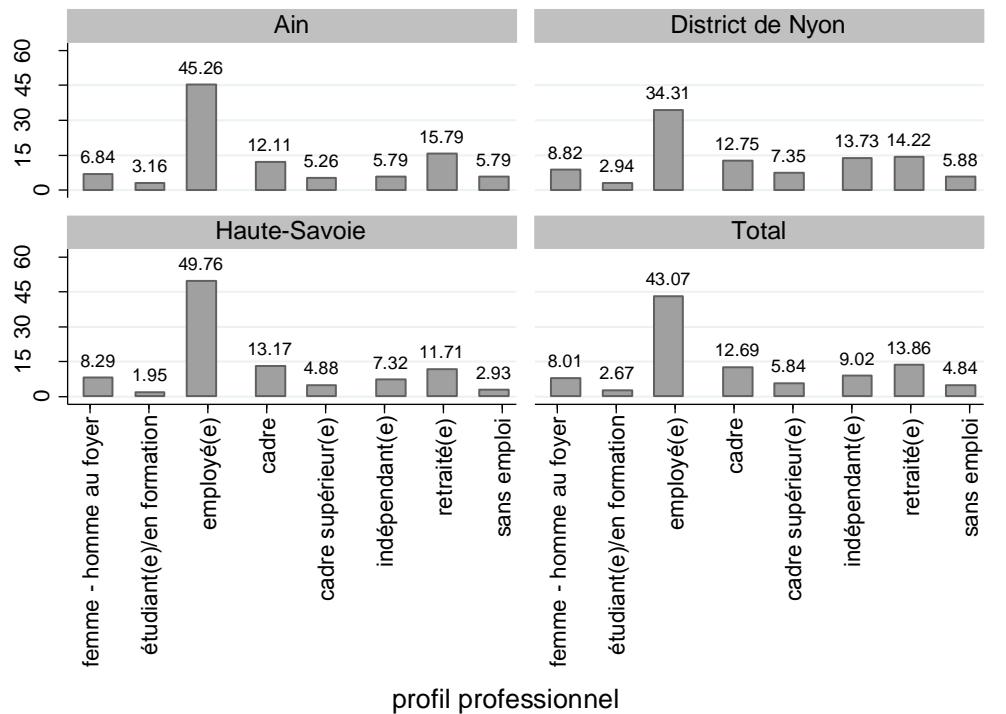
⁵ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau_local.asp?ref_id=FOR2&millesime=2013&niveau=1&typegeo=DEP&codgeo=01

⁶ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/17/blank/01.indicator.406101.4086.html?open=9,404#404>

Tableau 4. Niveau de formation atteint le plus élevé

<i>Suisse</i>	<i>%</i>	<i>France</i>	<i>%</i>
Ecole obligatoire	4.3	Aucun diplôme, certificat d'études primaires	8.3
Apprentissage	15.3	CAP, BEP	12.1
Ecole post-obligatoire (école de commerce, maturité)	12.4	Bac technique, professionnel ou général	17.3
Formation professionnelle supérieure	17.3	Bac+2 ou niveau bac+2 (DUT, BTS, Instituteur, DEUG, diplômes paramédicaux ou sociaux	30.9
Université, école polytechnique, HES	51.0	Diplôme de l'enseignement supérieur (2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle, grandes écoles)	29.1
Ne sait pas	0.0	Ne sait pas	2.3

Au niveau des profils professionnels, la majorité des personnes interrogées sont des employés (43% au total) et il y a plus d'indépendants dans le district de Nyon qu'en France voisine. La part de retraité-(e)s est d'environ 14% et la part de personnes sans emploi avoisine les 5% (voir Figure 3 ci-dessous).

Figure 3. Profil professionnel, selon la région

2.2.4 Situation économique des ménages

Etant donné le faible taux de réponse obtenu généralement dans les sondages sur les catégories de revenus, nous avons opté pour une question subjective sur le niveau de vie. La question exacte était la suivante (question 28 du questionnaire) :

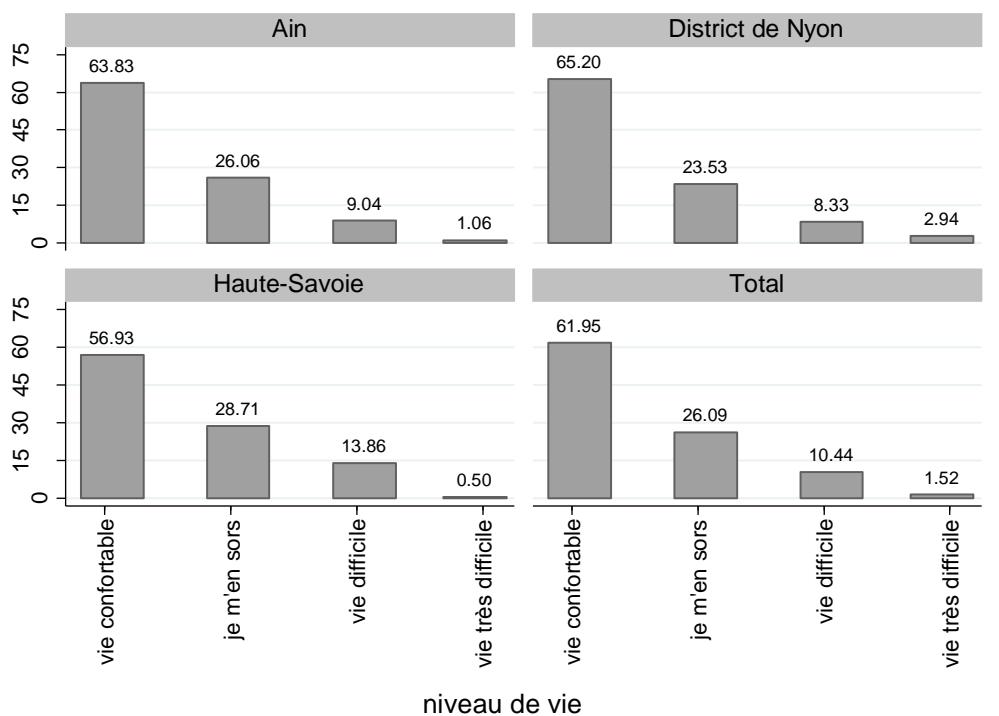
« Parmi ces affirmations concernant le niveau de vie de votre ménage, quelle est celle qui s'applique le mieux ? »

- vous avez une vie confortable
- vous vous en sortez
- vous trouvez la vie difficile
- vous trouvez la vie très difficile
- ne sait pas
- pas de réponse

Comme illustré dans la Figure 4, 62% en moyenne des ménages ont répondu avoir un niveau de vie confortable toutes régions confondues. La vie semble légèrement plus confortable dans le district de Nyon (65% des répondants) que dans les deux départements français (63% pour l'Ain et 57% pour la Haute-Savoie). De manière symétrique, seul 11% des répondants habitant le district de Nyon jugent leur niveau de vie comme difficile ou très difficile, alors qu'ils sont près de 10% dans l'Ain et 14% dans la Haute-Savoie.

A noter que ces réponses sont comparables aux résultats d'une autre enquête réalisée en janvier 2016 et qui portait, entre autres, sur le niveau de vie dans la région du Grand Genève⁷. Dans cette étude, 65% des répondants habitant le Grand Genève (canton de Genève y compris) évaluent leur situation financière comme « aisée » ou « très aisée » et au contraire 11% la jugent « difficile » ou « très difficile ».

Figure 4. Niveau de vie subjectif, selon la région



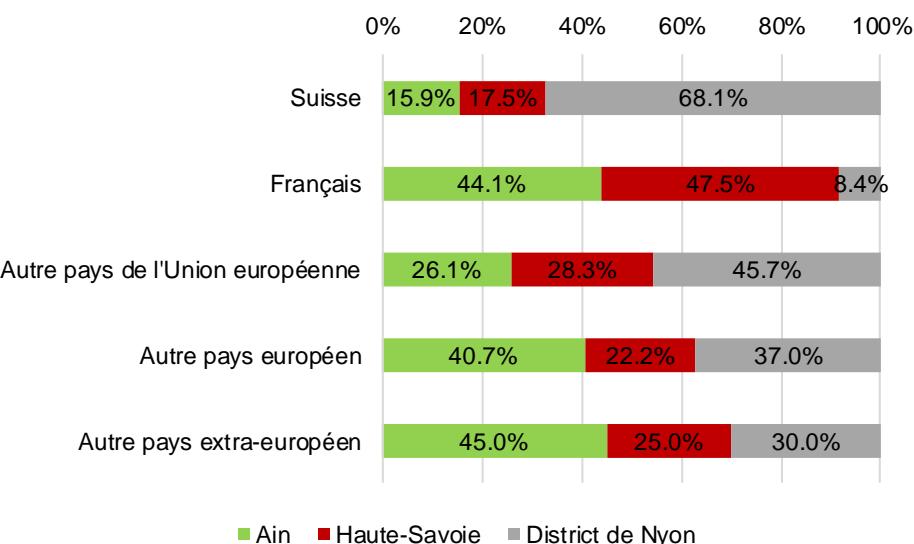
⁷ <http://hesso.tind.io/record/1599>

2.2.5 Nationalité et genre

Finalement, nous avons posé une question sur la nationalité, avec possibilité de choisir plusieurs réponses pour les binationaux. Les statistiques sur la nationalité sont reportées dans la Figure 5.

68% des Suisses interrogés habitent le district de Nyon, tandis que les 32% restant se répartissent sur les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il y a donc une proportion assez forte de Suisses habitant en France voisine. Par contre, dans notre échantillon, seul 8.4% de Français habitent le district de Nyon. A noter que les binationaux sont comptabilisés pour chaque nationalité, mais il n'y a au total que 47 personnes possédant une double nationalité, dont 19 personnes qui ont la double nationalité suisse et française.

Figure 5. Nationalité, selon la région



Finalement, pour la variable de genre, on peut noter que 41% des répondants sont des hommes.

2.3 Provenance de l'échantillon et année d'arrivée dans la région

Afin de pouvoir cibler les personnes qui se sont exilées ou installées récemment dans la périphérie hors du canton de Genève, nous avons restreint l'échantillon aux personnes qui se sont installées dans leur lieu de résidence actuel depuis l'année 2000 (question 1).

Le Tableau 5 reporte la zone de provenance des personnes interrogées dans l'enquête en fonction du lieu de résidence actuel. Ainsi 22% de l'échantillon habitait dans le canton de Genève avant d'emménager dans leur commune de résidence actuelle. Sur les 134 personnes qui ont quitté Genève, 29 sont allées s'installer dans le département de l'Ain, 36 en Haute-Savoie et 69 dans le district de Nyon. Un tiers de l'échantillon est venu récemment depuis le reste de la France, la plupart de ces ménages ayant choisi de s'établir en France plutôt qu'en Suisse. De manière symétrique, les 86 ménages qui proviennent du reste de la Suisse ont plutôt préféré s'installer dans le district de Nyon, plutôt qu'en France voisine. 68% des personnes qui se sont installées récemment dans le district de Nyon proviennent, à part égale, du canton de Genève et du reste de la Suisse.

Tableau 5. Lieu de provenance de l'échantillon lors de l'emménagement dans la région (en %)

Où habitez-vous avant	Actuellement vous habitez....			Total
	Ain	Haute-Savoie	District de Nyon	
Ain	4.21	4.88	0.99	3.35
Haute-Savoie	15.26	11.22	0.99	9.05
District de Nyon	2.63	0.98	14.85	6.20
Canton de Genève	15.26	17.56	34.16	22.45
Ailleurs en Suisse	4.21	4.39	34.16	14.41
Ailleurs en France	45.26	53.66	3.47	34.00
Autre pays / sans réponse	13.16	7.32	11.39	10.55

En ce qui concerne la période d'arrivée dans la région, le Tableau 6 montre qu'environ 37% des répondants se sont installés dans leur commune actuelle durant les années 2000-2005, 33% entre 2006 et 2010 et 30% entre 2011 et 2016.

Tableau 6. Période d'arrivée dans la région, selon le lieu de résidence actuel (en %)

période d'arrivée	Lieu de résidence actuel			Total
	Ain	Haute-Savoie	District de Nyon	
2000-2005	28.8%	33.2%	49.5%	37.3%
2006-2010	38.7%	30.7%	30.4%	33.2%
2011- 2016	32.5%	36.1%	20.1%	29.5%

Nous nous intéressons également au lieu de travail actuel des personnes interrogées pour connaître un peu plus précisément le lien que ces personnes entretiennent avec le canton de Genève. Le Tableau 7 montre que 44% des répondants actifs (191 personnes) travaillent à Genève. On peut noter qu'en général, les personnes travaillent dans la même région que celle dans laquelle elles habitent, sauf pour l'Ain où 51% des répondants actifs travaillent à Genève, contre 30% seulement dans le département de l'Ain.

Tableau 7. Lieu de travail, selon le lieu de résidence actuel (en %)

Où travaillez-vous	Lieu de résidence			Total
	Ain	Haute-Savoie	District de Nyon	
Ain	30.2	1.3	0.0	9.8
Haute-Savoie	5.2	49.4	0.7	19.6
Genève	51.5	43.0	36.6	43.5
District de Nyon	2.2	0.6	38.6	13.7
Ailleurs dans le canton de Vaud	8.1	1.3	15.9	8.2
Ailleurs	2.9	4.4	8.3	5.2

Parmi les 191 personnes de notre échantillon qui travaillent actuellement à Genève, 34% habitaient précédemment à Genève avant de s'installer en France voisine ou dans le district de Nyon.

En considérant le lieu de travail de l'ensemble des personnes des ménages, et non pas seulement le lieu de travail du répondant, il y a 40% des actifs habitant la périphérie qui travaillent à Genève.

2.4 Conditions d'habitation et choix résidentiels

Dans cette partie, nous décrivons les conditions d'habitation actuelles et les choix résidentiels des ménages interrogés.

2.4.1 Caractéristiques des logements actuels des répondants

Dans l'échantillon considéré, 60% des ménages sont propriétaires de leur logement. Cette proportion se monte à 60% dans l'Ain, 64% dans la Haute-Savoie et 56% dans le district de Nyon. Pour la région nyonnaise, cette proportion est très élevée puisque selon l'OFS⁸ le taux de propriétaires-occupants moyen observé sur la période 2012-2014 est de 37.4% pour l'ensemble de la Suisse et de 44.2% dans le district de Nyon. Du côté français par contre, la part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2013 était de 62.4% dans le département de l'Ain⁹ et de 60% dans la Haute-Savoie¹⁰ selon l'INSEE. Dans le canton de Genève, le taux de logements occupés par leur propriétaire est un des plus bas de Suisse avec une proportion de 18.3%.

Comme l'illustre le Tableau 8, les logements en propriété, qui comprennent en moyenne 5 pièces, sont en général plus grands que les logements en location, qui en comprennent 3.5 en moyenne. A noter aussi que les logements des répondants du district de Nyon sont en moyenne plus grands que ceux des répondants de France voisine (cf. Figure 6).

Tableau 8. Taille des logements selon le statut d'occupation et la région

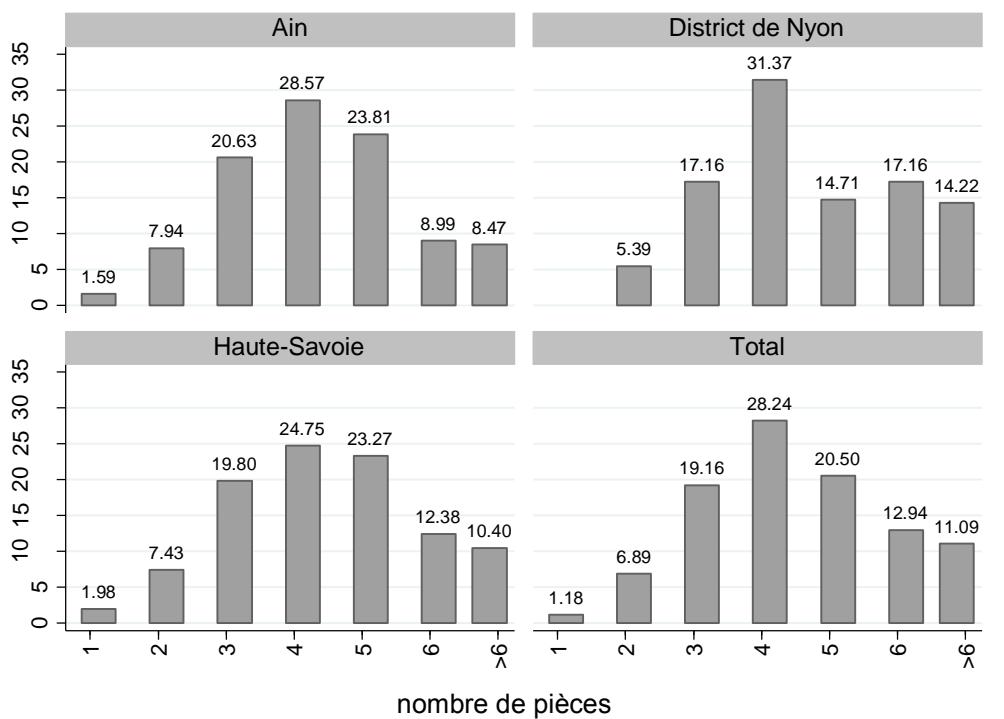
	Propriétaires			Locataires		
	Moyenne	Min	Max	Moyenne	Min	Max
Total	5.17	2	11	3.62	1	9
Ain	4.89	2	11	3.52	1	6
Haute-Savoie	5.11	2	11	3.41	1	6
District de Nyon	5.51	2	11	3.87	2	9

⁸

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/09/01/new/nip_detail.html?gnpID=2016-398, OFS, Conditions d'habitation selon le statut d'occupation, par districts, 2012-2014 cumulé

⁹ <http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=DEP-01>

¹⁰ <http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=DEP-74>

Figure 6. Taille des logements, selon la région

En ce qui concerne les locataires, il y en a 18% au total qui bénéficient d'une aide publique au logement ou qui habitent un logement subventionné. Cette part diffère entre régions, puisqu'elle est de 33% dans l'Ain, 16% dans la Haute-Savoie et 8% dans le district de Nyon.

Comme reporté dans le Tableau 9, le coût moyen des logements en propriété est de 1840 EURO par mois (soit 2024 CHF en appliquant le taux de change actuel d'environ 1.1 EURO/CHF) dans le département de l'Ain, 1753 EURO (1928 CHF) dans la Haute-Savoie et 2262 CHF dans le district de Nyon. Le coût moyen de la propriété est statistiquement plus élevé dans le district de Nyon que dans les deux départements français et par contre il est similaire entre l'Ain et la Haute-Savoie. Pour la location, les loyers moyens dans le district de Nyon sont également significativement plus élevés que dans les deux départements français et ceux dans le département de l'Ain plus élevés qu'en Haute-Savoie.

Tableau 9. Coût du logement selon le statut d'occupation et la région

Propriétaires: coût moyen de la propriété selon la région				
	Moyenne	Ecart-type	Min	Max
Total	2059	1244	110	9000
Ain	2024	1408	110	7700
Haute-Savoie	1928	1078	110	4400
District de Nyon	2262	1259	400	9000
Locataires: loyer moyen selon région (uniquement loyers libres)				
	Moyenne	Ecart-type	Min	Max
Total	1598	934	165	5000
Ain	1203	726	220	3300
Haute-Savoie	1023	400	165	1980
District de Nyon	2295	901	770	5000

Dans le district de Nyon, 39.5% des propriétés coûtent plus que 2'500 CHF par mois à leur propriétaire, tandis que cette proportion se monte à environ 28% dans la Haute-Savoie et 34% dans l'Ain (voir Figure 7). La distribution des loyers (Figure 8) diffère grandement entre les régions : 21% des loyers de notre échantillon sont supérieurs à 3000 CHF par mois dans le district de Nyon, alors que cette proportion est de 2.3% dans l'Ain et est même nulle en Haute-Savoie. A l'inverse, il n'y a que 1.5% des loyers qui sont inférieurs à 500 CHF par mois dans le district de Nyon, contre plus de 50% dans les deux départements français.

Figure 7. Distribution des coûts de la propriété (en CHF), selon la région¹¹

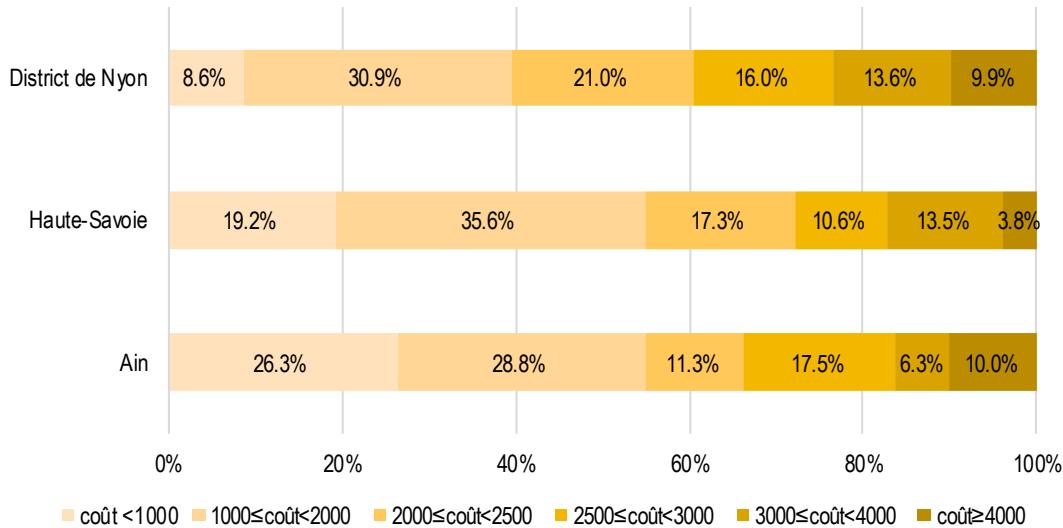
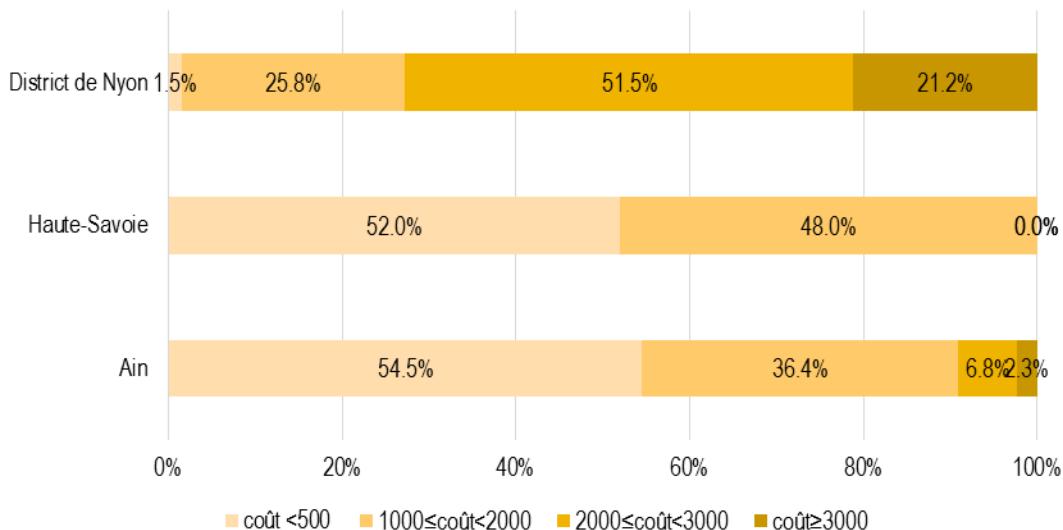


Figure 8. Distribution des loyers (en CHF), selon la région

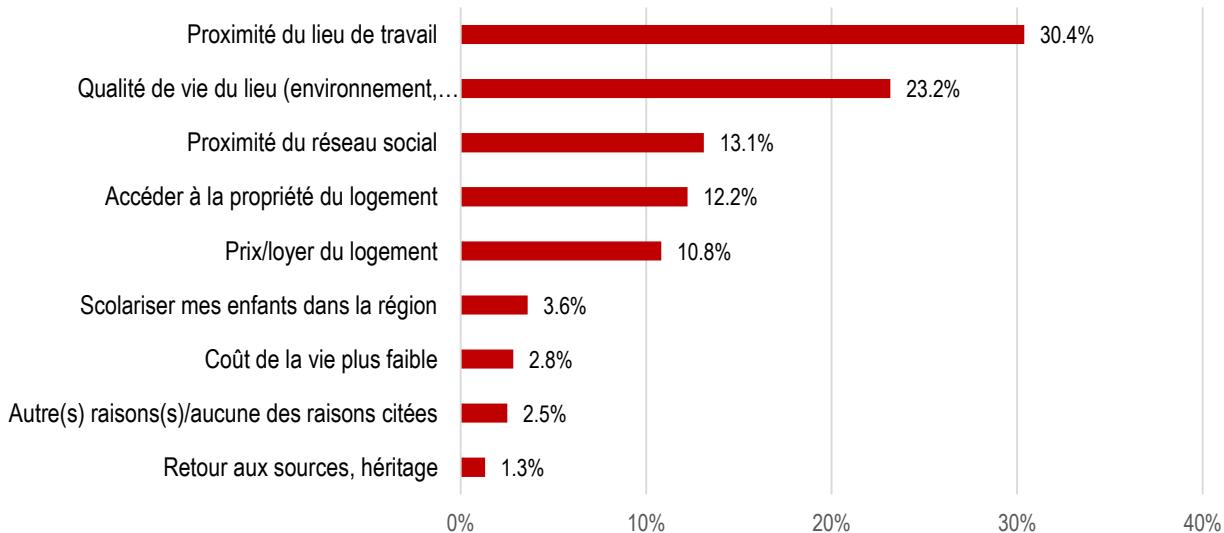


¹¹ Les coûts en EUROS sont convertis en CHF sur la base du taux de change actuel d'environ 1.1 EURO/CHF.

2.4.2 Choix résidentiels

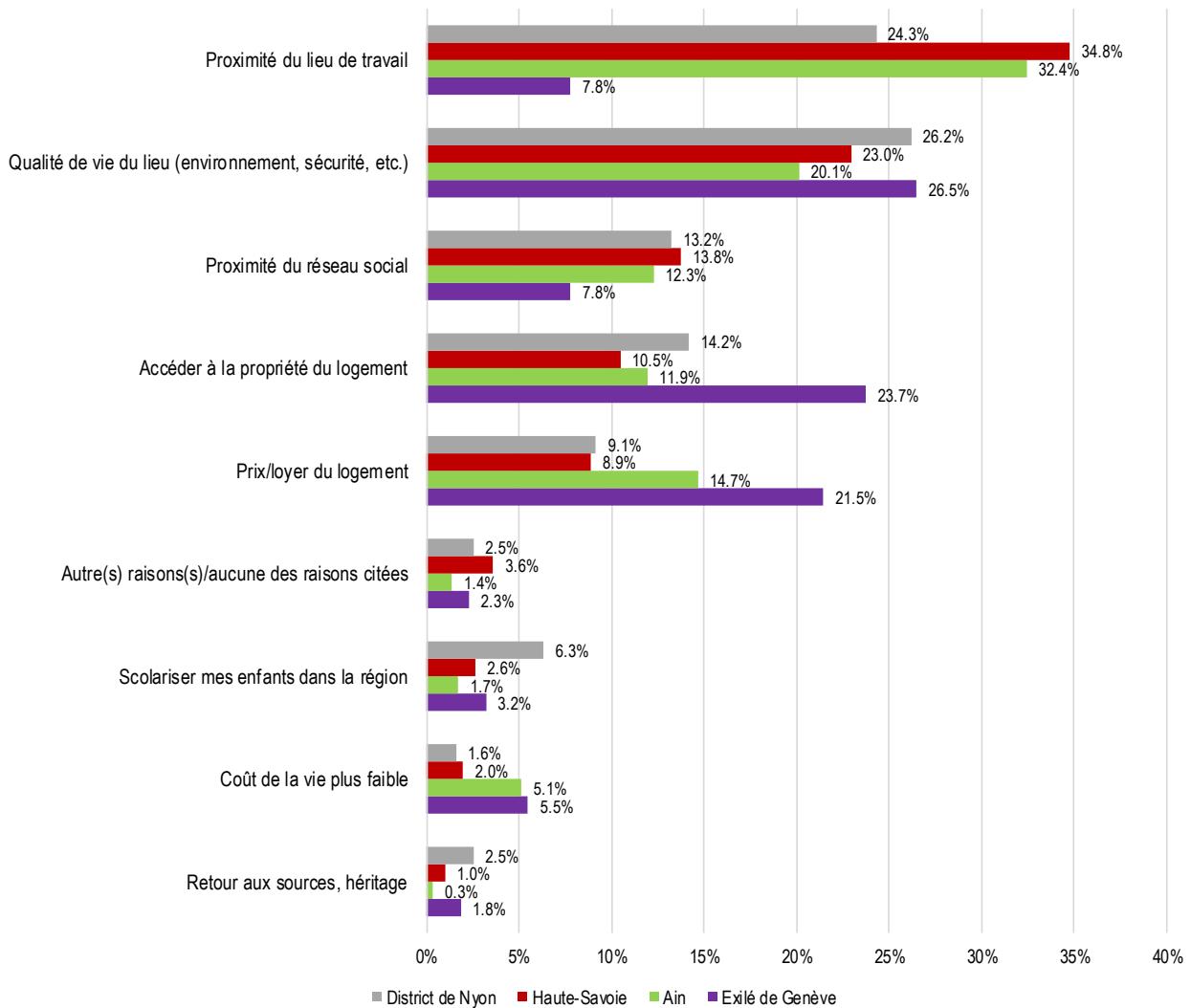
En ce qui concerne les choix résidentiels, nous nous sommes intéressés aux deux raisons principales qui ont motivé les ménages considérés à s'installer à leur adresse actuelle (question 2). Comme l'illustre la Figure 9, les raisons les plus fréquemment évoquées sont la proximité du lieu de travail (plébiscitée dans 30.4% des cas), suivie de la qualité de vie du lieu (23.2%). L'accès à la propriété et le prix/loyer du logement obtiennent respectivement 12.2% et 10.8% des votes.

Figure 9. Raisons pour lesquelles les répondants se sont établis dans la région



La Figure 10 examine les différences régionales par rapport aux choix résidentiels. Nous constatons que la qualité de vie du lieu est plus importante que la proximité du lieu de travail pour les répondants habitant le district de Nyon. De même, le prix/le loyer du logement est également plus souvent évoqué pour les Nyonnais que par les résidents français. La proximité du réseau social est quant à lui beaucoup plus plébiscitée par les habitants de l'Ain que dans les deux autres régions.

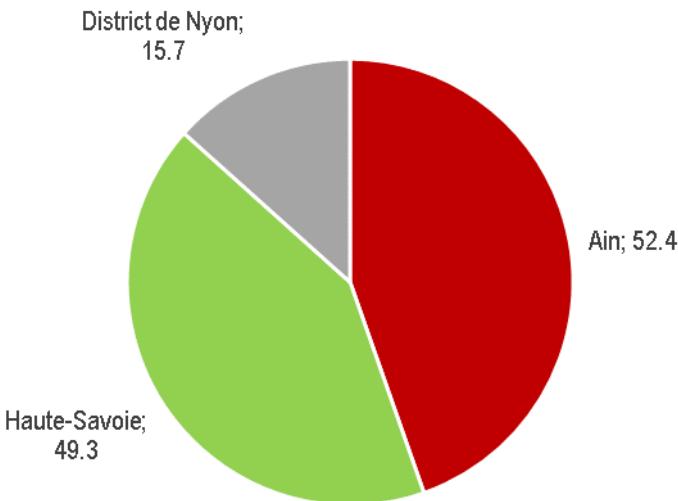
Nous reportons sur le même graphique, les choix résidentiels des « exilés de Genève », soit des répondants qui habitaient le canton de Genève, avant d'aller s'installer dans la périphérie. Nous constatons que, pour ces exilés, la qualité de vie est le critère qui semble le plus important, suivi de l'accès à la propriété et du prix/loyer du logement.

Figure 10. Raisons de s'établir dans la région, selon lieu de résidence actuel

Nous avons ensuite cherché à savoir si, dans le cas où certaines conditions sont remplies (logement identique, au même prix, qualité de vie identique, ...), les personnes interrogées envisageraient de venir vivre dans le canton de Genève (cf. question 5). 39% des personnes ont répondu positivement. La part de répondants qui envisagerait vivre à Genève est plus élevée en France voisine comme illustré dans la Figure 11 : elle se montre à 52% en Haute-Savoie, contre 16% dans le district de Nyon. Dans une étude sur les choix résidentiels, le Lasur¹² montre que 42% des ménages du pays de Gex et 43% des ménages du périurbain France proche de la frontière se disent prêts à habiter de l'autre côté de la frontière

¹² Lasur EPFL (2011) : Choix résidentiels et modes de vie dans l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise.

Figure 11. Pourcentage de répondants qui envisageraient vivre à Genève, selon la région



Parmi les répondants qui envisageraient de venir s'installer dans le canton de Genève, 42% travaillent actuellement dans le canton. En regardant du point de vue des ménages, parmi ceux qui sont prêts à emménager à Genève, il y en a 62% dans lesquels au moins une personne travaille/étudie sur Genève. Ce pourcentage se monte à 65% pour l'Ain et à 59% dans la Haute-Savoie et le district de Nyon. Quelles sont alors les conditions évoquées par ces personnes pour qu'elles acceptent de (re)venir s'installer dans le canton de Genève (question 6) ? Les réponses les plus fréquentes à cette question sont reportées dans la Figure 12 ci-dessous. 26% des répondants déclarent que s'ils trouvaient un logement de même confort au même coût, ils seraient d'accord de s'installer à Genève. De même, un coût de la vie similaire et une qualité de vie identique sont les deux conditions suivantes les plus souvent citées.

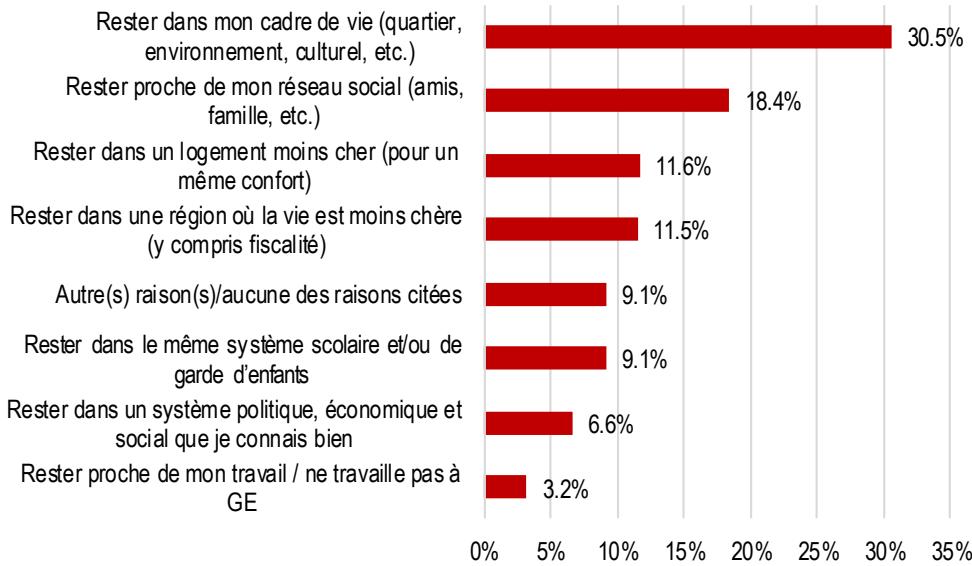
Figure 12. Conditions auxquelles les répondants (re)viendreraient habiter dans le canton de Genève



A noter que ces trois conditions sont celles qui ressortent le plus souvent, et dans des proportions identiques, indépendamment de la région de résidence actuelle. Ce sont aussi les trois conditions plébiscitées le plus fréquemment par les répondants qui ont quitté Genève.

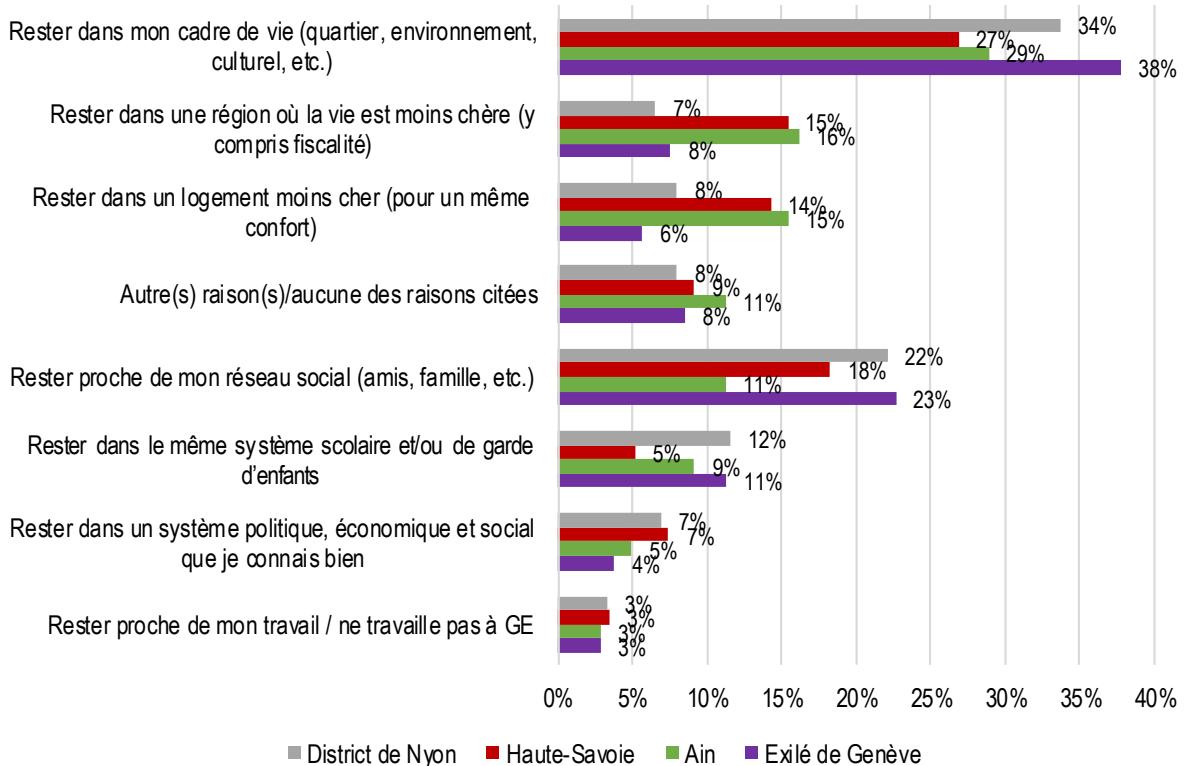
Symétriquement, nous nous sommes intéressés aux raisons du refus d'envisager de venir s'installer à Genève. Les réponses sont reportées dans la Figure 13. La volonté de rester dans son cadre de vie ressort comme le critère principal. La proximité du réseau social arrive en deuxième position des raisons les plus fréquemment évoquées. Le fait de vouloir rester dans un logement moins cher (aux mêmes caractéristiques) et le fait de vouloir rester dans une région où la vie est moins chère obtiennent tous deux 11.5% du total des voix.

Figure 13. Raisons de ne pas vouloir venir s'installer sur le canton de Genève



Nous avons distingué les réponses selon la région de résidence actuelle dans la Figure 14. Dans cette Figure sont également reportées les réponses des personnes qui ont quitté Genève, indépendamment de la région de résidence actuelle. La volonté de rester dans son cadre de vie ressort toujours comme la raison principale dans toutes les régions, mais obtient le plus de voix dans le district de Nyon et par les « exilés » de Genève. La volonté de rester à proximité de son réseau social ressort également de manière plus marquée pour ces deux groupes. Au contraire, l'aspect financier, soit la volonté de rester dans une région moins chère ou dans un logement moins cher, sont des raisons qui ont plus de poids dans les deux départements français.

Figure 14. Raisons de ne pas vouloir venir s'installer sur le canton de Genève, selon la région

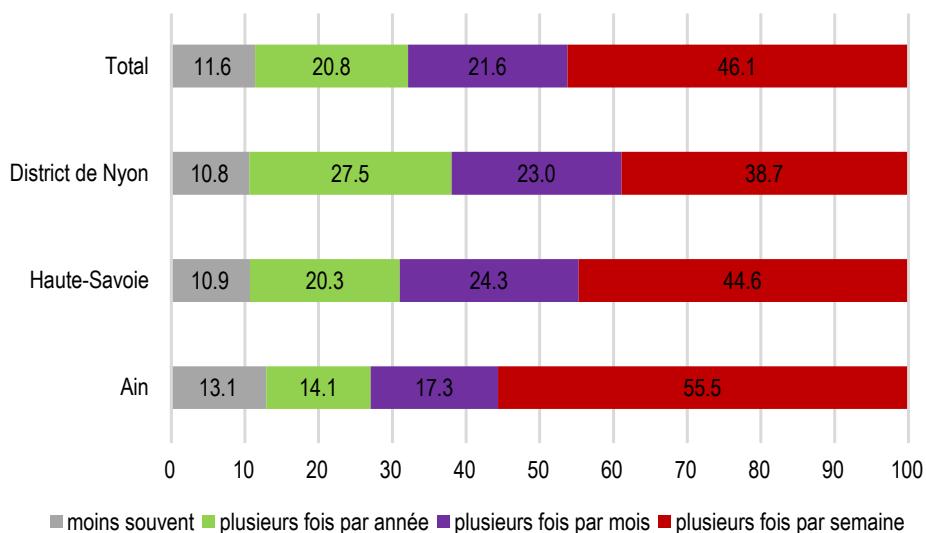


2.5 Consommation de biens et services du Genève

Dans la troisième partie du questionnaire, nous nous intéressons à la consommation de biens et services des ménages, notamment à la répartition des dépenses entre le lieu d'habitation et le canton de Genève.

Tout d'abord, afin d'évaluer les liens entretenus avec le canton de Genève, nous avons posé une question sur la fréquence à laquelle les gens viennent dans le canton de Genève. 46% des répondants se rendent au moins une fois par semaine dans le canton de Genève.

Figure 15. Fréquence d'une visite à Genève selon le lieu de résidence



En excluant les personnes qui travaillent à Genève, il y a toujours 23% des répondants qui viennent plusieurs fois par semaine dans le canton et 30% supplémentaires qui viennent plusieurs fois par mois.

Nous essayons par la suite de déterminer quels biens et services (publics ou privés) ils consomment lorsqu'ils viennent dans le canton.

2.5.1 Scolarisation des enfants

La grande majorité des enfants sont scolarisés dans la région de résidence. Selon le Tableau 10, il y a toutefois dans notre échantillon 8.8% des enfants habitant dans l'Ain, 4.6% provenant de Haute-Savoie et 7.5% du district de Nyon qui sont scolarisés dans le canton de Genève.

Tableau 10. Lieu de scolarisation des enfants, selon le lieu de résidence (en pourcentage)

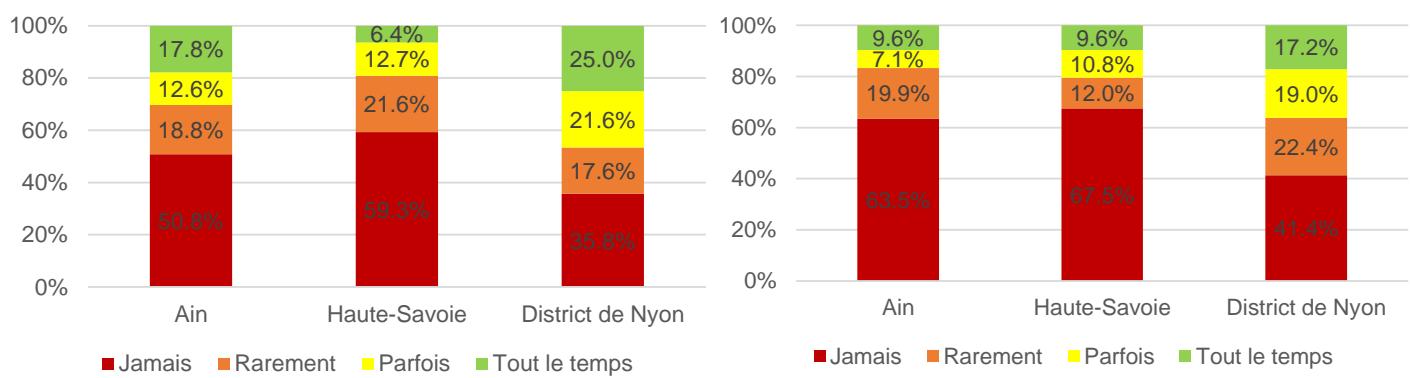
<i>Lieu de scolarisation des enfants</i>	<i>Lieux de résidence actuels</i>			Total
	Ain	Haute-Savoie	District de Nyon	
Canton de Genève	8.8%	4.6%	7.5%	6.8%
France voisine	84.3%	92.8%	1.3%	61.7%
District de Nyon	0.6%	0.5%	80.6%	25.5%
Ailleurs	6.3%	2.1%	10.6%	6.0%

À noter également qu'il y a, dans chaque région, entre 12% et 15% des ménages qui ont au moins un enfant scolarisé dans une école privée.

2.5.2 Utilisation des transports publics

En ce qui concerne l'utilisation des transports publics, ils sont généralement peu utilisés en France voisine puisque seulement 19.1% des répondants de la Haute-Savoie, respectivement 30.4% de l'Ain, déclarent les utiliser parfois ou fréquemment (Figure 16). Dans ces régions, l'utilisation des transports publics par le partenaire du répondant, est tout aussi peu fréquente. Dans le district de Nyon par contre, l'utilisation des transports publics est beaucoup plus fréquente et se monte à 46.6% pour les répondants et 36.2% pour les partenaires. Ces chiffres correspondent à ceux de l'étude de l'observatoire statistique transfrontalier¹³ qui note qu'en 2013, dans l'agglomération genevoise, 84% des déplacements des résidents français se font en transports individuels motorisés.

Figure 16. Utilisation des transports publics, selon le lieu de résidence
Répondant Partenaire du répondant, si applicable



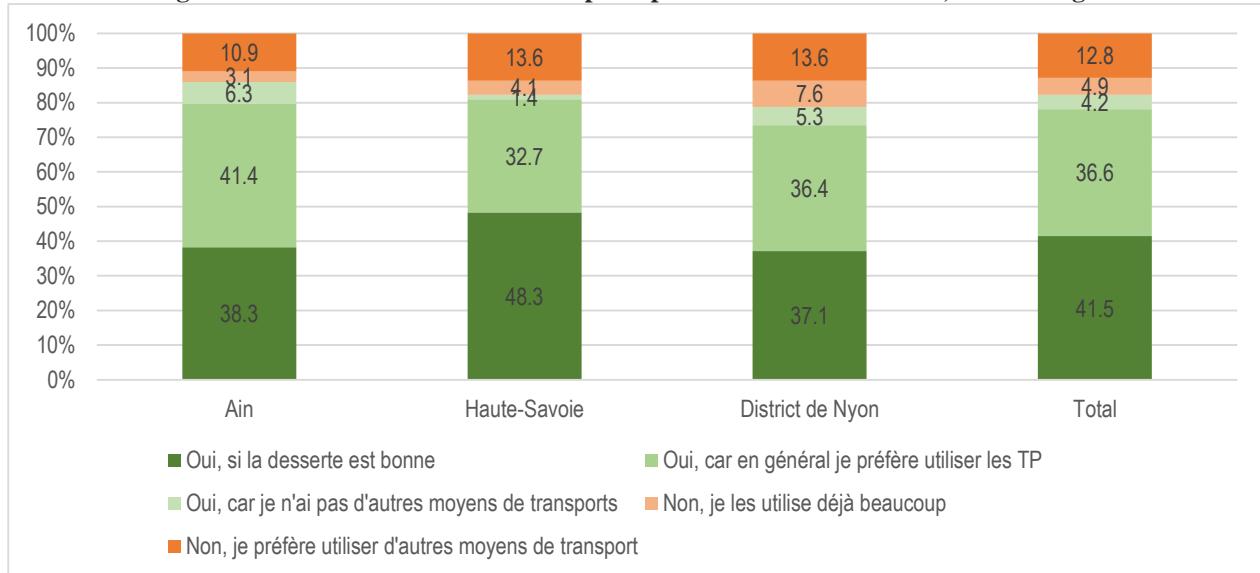
Parmi les répondants qui travaillent actuellement dans le canton, 24% déclarent utiliser tout le temps les transports publics et 13% les utilisent parfois. 38% des répondants du district de Nyon qui travaillent à

¹³ Observatoire statistique transfrontalier (2016) : L’agglomération genevoise en comparaison européenne : résultats 2012-2013 de l’audit urbain.

Genève utilisent tout le temps les transports publics, alors qu'ils sont 29% dans l'Ain et seulement 12% en Haute-Savoie.

Si ces personnes habitaient sur le canton de Genève, modifiaient-elles leurs habitudes en matière de déplacement ? La Figure 17 montre que près 80% des répondants, toutes régions confondues, utiliseraient davantage les transports publics pour autant que certaines conditions soient vérifiées. A l'opposé, ils sont environ 13% à préférer utiliser d'autres moyens de locomotion.

Figure 17. Utilisation accrue des transports publics si habitait Genève, selon la région



2.5.3 Dépenses pour les biens et services

Les questions 10 à 15 du sondage s'intéressent à la répartition actuelle des dépenses pour différents types de biens et services (biens alimentaires, articles d'habillement, sports et loisirs, restauration, soins personnels et santé) entre la région de résidence et le canton de Genève. Il est également demandé la part de ces dépenses qui seraient réalisées sur le canton de Genève dans le cas où les répondants (re)venaient habiter le canton. A noter que nous n'avons pas demandé expressément le montant dépensé par ménage pour les différents types de biens et services, mais la part en pourcentage déboursée dans le canton. En effet, nous pensons que les montants mensuels dépensés par ménage pour les différentes catégories de biens sont difficiles à estimer dans le cadre d'un sondage téléphonique.

Ainsi, afin d'établir le montant moyen des différentes dépenses réalisées sur le canton de Genève, nous avons combiné les pourcentages collectés, avec les dépenses moyennes par type, collectées par l'OFS, dans le cadre de l'Enquête sur le budget des ménages, pour le district de Nyon et par l'INSEE, dans le cadre de l'Enquête sur le budget des familles, pour les deux départements français. De la sorte, nous pouvons estimer pour chaque type de biens, le montant dépensé en moyenne par ménage sur le canton de Genève.

Nous reportons dans le Tableau 11, les dépenses annuelles moyennes par type de biens et services pour la Suisse et la France. En moyenne, les dépenses alimentaires annuelles en Suisse (en France), pour tous types de ménages confondus se montent à 7'849 CHF (4'361 EURO, soit environ 4'797 CHF selon le taux de change actuel).

L'OFS et l'INSEE reportent également les dépenses moyennes pour tous types de ménages, mais par grandes régions. A titre de comparaison, nous reportons donc également dans ce Tableau les données pour

les grandes régions qui nous intéressent à savoir, la région lémanique pour la Suisse et la région Centre-Est (qui correspond à l'Auvergne et Rhône-Alpes) pour la France. Nous constatons que, mises à part les dépenses moyennes pour l'alimentaire et pour le logement qui sont sensiblement plus élevées dans la région lémanique que sur l'ensemble du pays, les dépenses moyennes pour les autres types de biens et services sont relativement similaires. Du côté français, les moyennes sont relativement identiques pour tous les types de biens.

Finalement, afin d'affiner ultérieurement nos estimations en fonction de la structure des ménages, nous reportons également les dépenses annuelles moyennes, calculées sur l'ensemble des territoires nationaux respectifs, par type de ménage. Ainsi sur la période 2009-2011, la dépense annuelle moyenne en Suisse pour les achats alimentaires est de 4'535 CHF pour les ménages d'une seule personne et de 10'903 CHF pour les ménages composés de deux adultes avec enfants. En France, cette dépense se monte à 2'661 CHF pour les ménages d'une seule personne et à 6'785 CHF pour les couples avec enfants.

Tableau 11. Dépenses annuelles moyennes, par type de dépenses¹⁴

Dépenses par type	<i>Dépenses annuelles moyennes 2009-2011, pour la Suisse</i>				
	Ensemble des ménages	Région lémanique	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfants
Alimentaires	7'849	8'414	4'535	8'269	10'903
Habillement et chaussures	2'805	2'574	1'627	2'926	4'053
Sport, culture et loisirs	2'210	2'152	1'438	2'303	3'088
Restauration	5'516	5'333	3'786	6'141	6'580
Soins personnels (coiffure, esthétique,...)	636	598	486	816	582
Services de santé (services médicaux et hospitaliers)	2'322	2'501	1'579	2'986	2'412
Loyer, intérêts hypothécaires, charges et énergie du logement principal	16'657	17'160	14'278	16'561	19'921

Dépenses annuelles moyennes 2011, pour la France

Dépenses par type	Ensemble des ménages	Région Centre-Est³	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfants
				Couples sans enfant	Couples avec enfants
Alimentaires	4'797	4'729	2'661	5'565	6'785
Habillement et chaussures	1'472	1'450	880	1'306	2'367
Sport, culture et loisirs	778	860	512	736	1'151
Restauration	978	1'076	743	1'057	1'293
Soins personnels (coiffure, esthétique,...)	351	384	233	420	440
Services de santé (services médicaux et hospitaliers)	273	282	157	297	397
Loyer, intérêts hypothécaires, assurances charges et énergie du logement principal	5'969	6'138	4'220	5'888	8'499

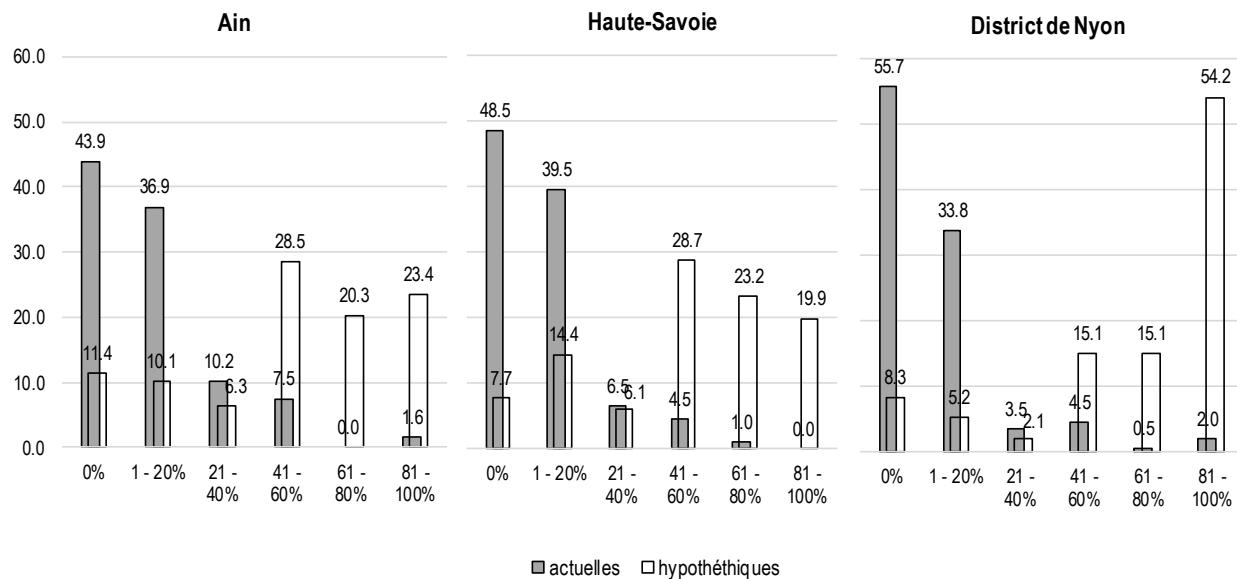
Sources: Enquête sur le budget des ménages, moyennes 2009-2011 ; OFS et Enquête sur le budget des familles 2011, INSEE

2.5.3.1 Dépenses alimentaires

La question 10 s'intéresse tout d'abord aux dépenses alimentaires. Les répondants ont évalué la part de ces dépenses qu'ils effectuent actuellement dans le canton de Genève pour l'ensemble du ménage (ci-après dépenses actuelles). Ensuite, ils ont également évalué la part de ces dépenses qu'ils réaliseraient sur le canton dans le cas où ils viendraient s'y établir (ci-après dépenses hypothétiques). La part des dépenses alimentaires actuelles et hypothétiques réalisées dans le canton de Genève sont représentées dans la Figure 18. La lecture de ce graphique est la suivante : Si l'on prend l'exemple de la Haute Savoie 48,5% des ménages déclarent ne rien dépenser dans l'alimentaire à Genève, mais cette proportion tomberait à 7.7% si ces ménages s'installaient dans le canton. À l'autre extrême, aucun ménage de la Haute-Savoie ne déclare dépenser entre 81% et 100% en alimentation à Genève, mais cette proportion passerait à 19,9% en cas d'emménagement dans le canton.

¹⁴ Les dépenses calculées en EURO par l'INSEE sont converties en CHF sur la base du taux de change actuel d'environ 1.1 EURO/CHF

Figure 18. Part des dépenses alimentaires actuelles et hypothétiques réalisées à Genève, selon la région



Ainsi, 9.5% des dépenses alimentaires actuelles sont réalisées dans le canton de Genève, toutes régions confondues. La part des dépenses réalisées sur le canton de Genève par les habitants du district de Nyon est légèrement plus faible par rapport à celles émanant de résidents des deux départements français. Dans le cas où le répondant travaille dans le canton de Genève, la part des dépenses alimentaires réalisées dans le canton se monte à 17%.

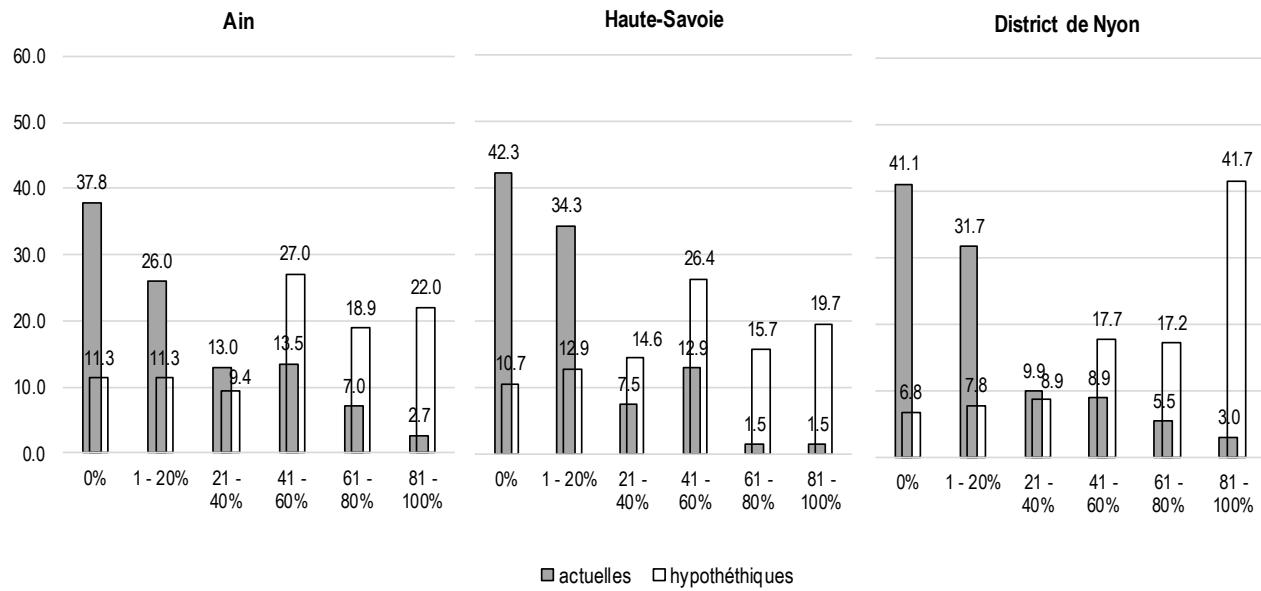
Dans la situation hypothétique d'une relocalisation à Genève, la part des dépenses alimentaires effectuée dans le canton augmenterait significativement et passerait en moyenne à 62% sur l'ensemble des régions. A noter que la hausse de ces dépenses serait plus prononcée pour le district de Nyon que pour les régions françaises.

2.5.3.2 Dépenses pour l'habillement et chaussures

La question 11 s'intéresse aux dépenses actuelles et hypothétiques pour l'habillement et les chaussures.

La répartition des dépenses pour ces biens entre le canton de Genève et le lieu de résidence sont reportés dans la Figure 19. En moyenne sur l'ensemble des régions, 19% des dépenses d'habillement sont actuellement réalisées sur le canton de Genève. Lorsque le répondant travaille à Genève, cette part augmente à 30%. Ce sont les répondants du département de l'Ain qui réalisent actuellement la plus grande part de dépenses d'habillement à Genève. A nouveau, un emménagement à Genève modifierait significativement la répartition des dépenses d'habillement puisqu'en moyenne 58% de celles-ci seraient alors réalisées dans le canton.

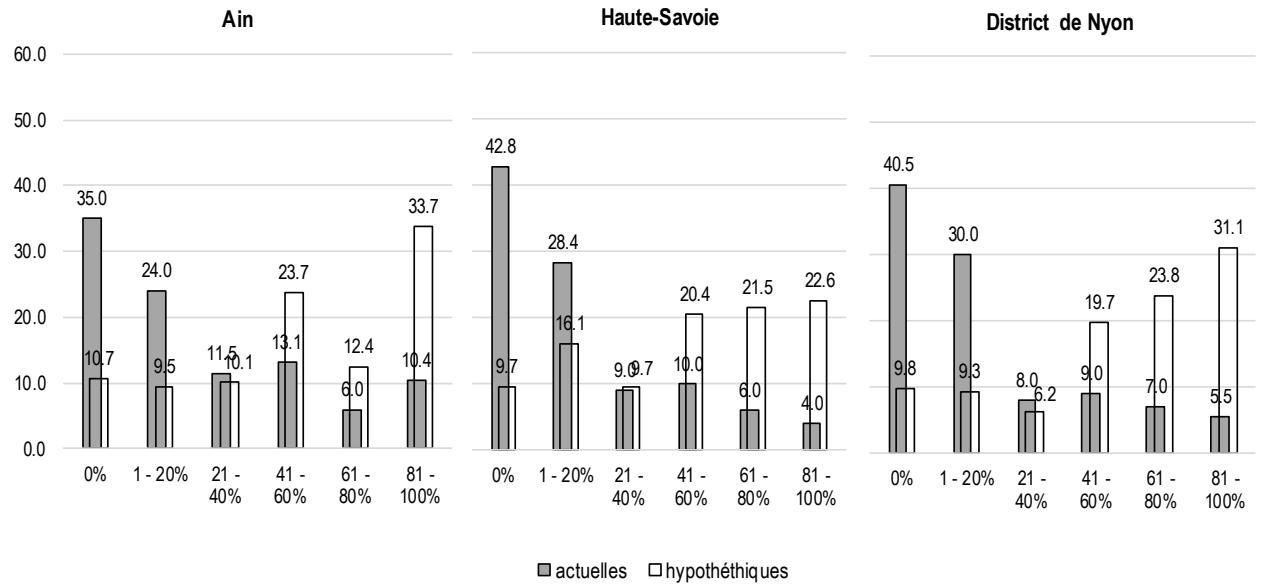
Figure 19. Part des dépenses d'habillement actuelles et hypothétiques réalisées à Genève, selon la région



2.5.3.3 Dépenses pour le sport, la culture et les loisirs

En ce qui concerne les dépenses pour le sport, la culture et les loisirs (question 12), la part des dépenses réalisées actuellement sur le canton est relativement importante. En effet, toutes régions confondues, 23% en moyenne de ces dépenses sont réalisées dans le canton. Lorsque le répondant travaille à Genève, cette part se monte à 37%. En cas d'un emménagement hypothétique dans le canton, la part augmenterait à 59% en moyenne.

Figure 20. Part des dépenses de sport et loisirs actuelles et hypothétiques réalisées à Genève, selon la région

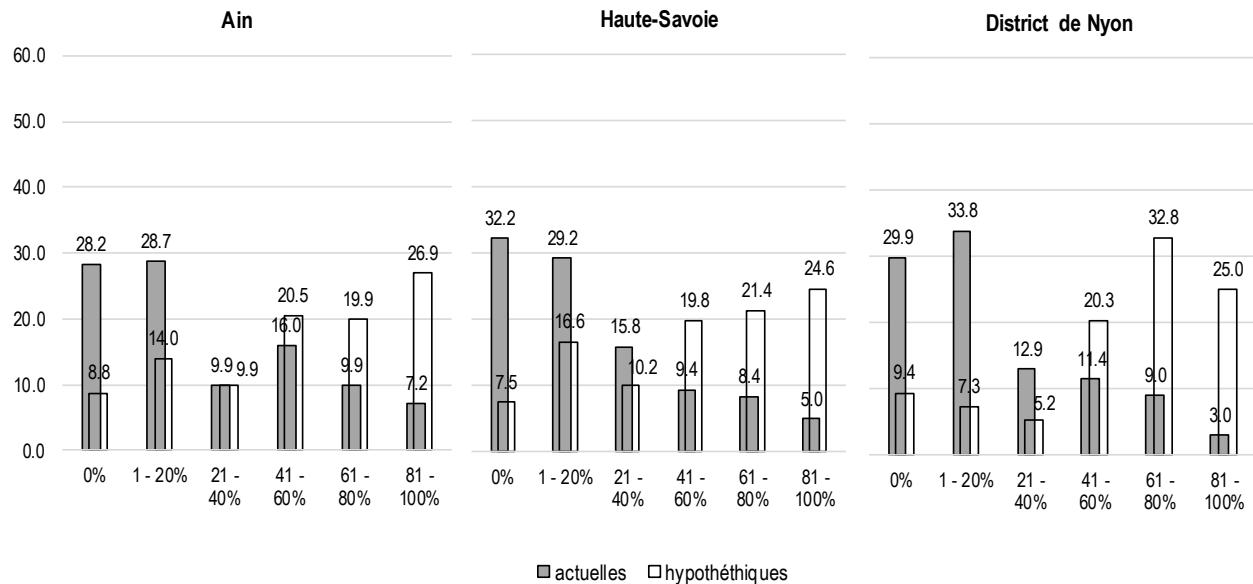


2.5.3.4 Dépenses dans des restaurants, cafés, bars, cafétérias

La part des dépenses actuelles dans la restauration, cafés, bars et cafétérias réalisées sur Genève se monte à 25% en moyenne sur l'ensemble des régions. Elle est légèrement supérieure pour les répondants du

département de l'Ain (29%). Pour les répondants qui travaillent à Genève, cette part s'élève en moyenne à 47%.

Figure 21. Part des dépenses de restauration actuelles et hypothétiques réalisées à Genève, selon la région

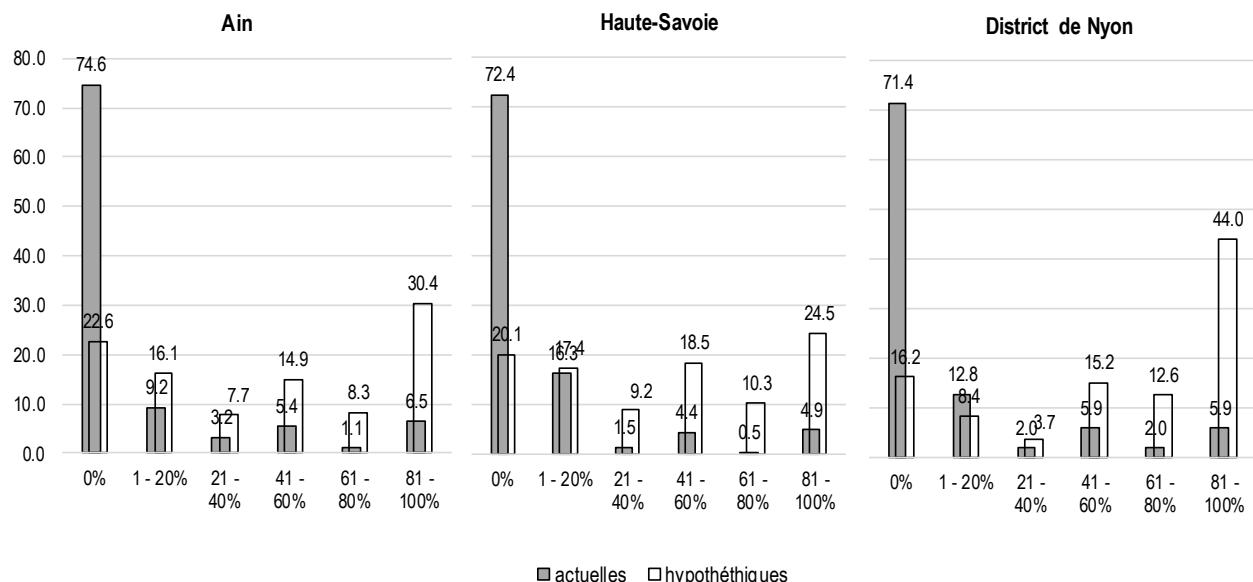


2.5.3.5 Dépenses pour des services et soins personnels

La part des dépenses réalisée sur Genève pour les services et soins personnels (coiffeurs, soins esthétiques, etc.) est quasiment nulle : plus de 70% déclarent ne rien dépenser sur Genève. En moyenne, sur l'ensemble des régions, cette dépense est de 11% seulement et se monte à 22% en moyenne lorsque le répondant travaille à Genève.

Dans le cas d'une relocalisation à Genève, il y aurait une nette augmentation de la part de ces dépenses réalisées sur Genève : 53% serait alors réalisées sur le canton.

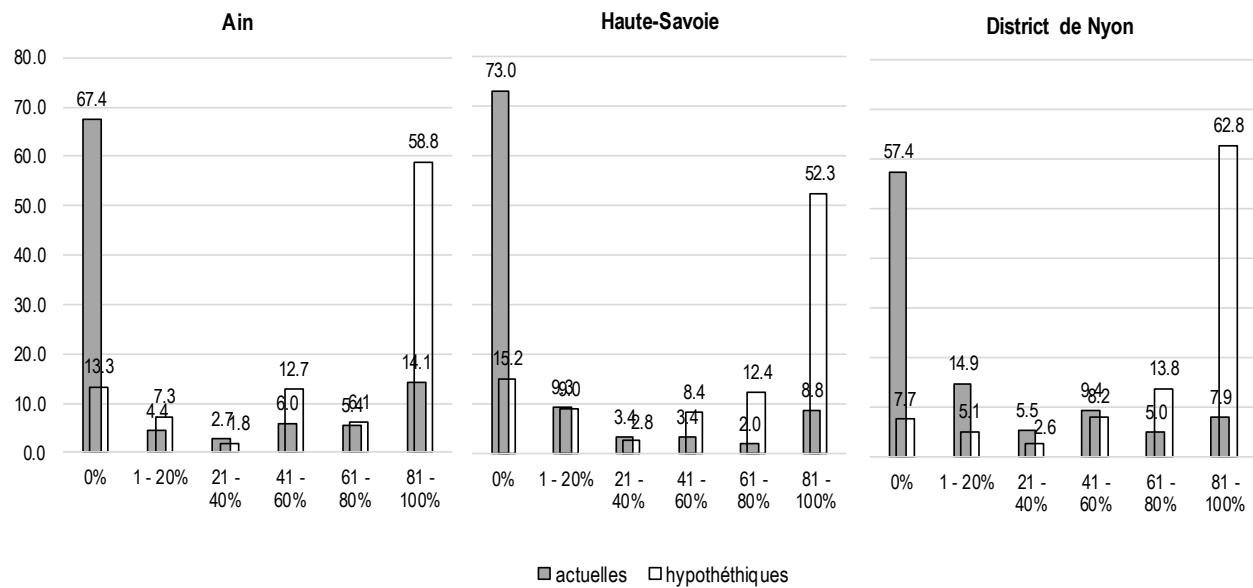
Figure 22. Part des dépenses de soins personnels actuelles et hypothétiques réalisées à Genève, selon la région



2.5.3.6 Dépenses pour les services de santé

Finalement, concernant les services de santé (médecins, dentistes, hôpitaux, ...), très peu de répondants utilisent les services du canton de Genève. On note toutefois une différence marquée entre les régions puisque 57% des répondants du district de Nyon déclarent ne jamais utiliser ces services genevois, alors qu'ils sont 67% dans le département de l'Ain et 73% en Haute-Savoie. A l'inverse, 14% des répondants de l'Ain déclarent réaliser 80% ou plus des dépenses de ce type dans le canton. La part moyenne de ces dépenses sur Genève est de 18%, 29% pour les répondants qui travaillent à Genève.

Figure 23. Part des dépenses de santé actuelles et hypothétiques réalisées à Genève, selon la région



Dans l'hypothèse d'une relocalisation à Genève, la majorité des répondants réalloueraient leurs dépenses. 72% des dépenses seraient alors réalisées sur le canton.

Pour résumer, nous constatons que les dépenses réalisées à Genève par les ménages français et nyonnais sont principalement dévolues à des achats non-alimentaires. Ce résultat est corroboré par l'étude des Flux de consommation des ménages de la région lémanique, réalisé par la CCI de la Haute-Savoie.

2.6 Portrait des répondants envisageant de (re)venir s'installer à Genève

Pour conclure cette partie descriptive, nous reportons dans le Tableau 12 le portait des 39% de répondants qui déclarent envisager de (re)venir s'installer sur Genève. En effet, ces caractéristiques seront utilisées dans les scénarios de la Partie 3.

Tableau 12. Caractéristiques des répondants envisageant de (re)venir s'installer à Genève

	<i>Ain</i>	<i>Haute-Savoie</i>	<i>District de Nyon</i>	<i>Total</i>
<i>Structure des ménages</i>				
Nb moyen personne par ménage	3.0	3.3	3.2	3.2
Personne seule (en%)	7.45	10.53	7.14	8.76
Couple (en %)	32.98	13.68	25.00	23.50
Couple avec enfant(s) (en %)	40.43	55.79	42.86	47.47
Un adulte avec enfant(s) (en %)	7.45	5.26	3.57	5.99
Plus de 2 adultes (en %)	11.70	14.74	21.43	14.29
<i>Niveau de vie du ménage</i>				
Vie confortable (en %)	63.64	52.00	62.50	58.44
Je m'en sors (en %)	26.26	35.00	18.75	29.00
Vie difficile (en %)	9.09	12.00	12.50	10.82
Vie très difficile (en %)	1.01	1.00	6.25	1.73
<i>Lieu de travail</i>				
Répondants travaillant à Genève (en % de l'ensemble des répondants)	45.00	43.56	31.25	42.48
Au moins une personne du ménage travaille à Genève (en %)	66.67	59.00	59.38	62.34
<i>Conditions de logement (en CHF par mois)</i>				
Propriétaires : coût moyen de la propriété	2'219	2'098	2'178	2'159
Locataires : loyer moyen	1'473	1'017	2'353	1'445
Taux de propriétaires (en %)	62.00	65.35	43.75	60.94
<i>Fréquence d'une visite dans le canton de Genève</i>				
Plusieurs fois par semaine	72.00	57.43	50	62.66
Plusieurs fois par mois	15.00	21.78	34.38	20.6
Plusieurs fois par an	7.00	13.86	9.38	10.3
Moins souvent	6.00	6.93	6.25	6.44
<i>Consommation de biens et services sur Genève</i>				
<i>Scolarisation</i>				
Taux de scolarisation dans le canton de Genève (en %)	10.34	8.33	7.41	9.01
<i>Utilisation actuelle des transports publics</i>				
Jamais (en %)	42.00	49.00	15.63	41.38
Rarement (en %)	19.00	23.00	21.88	21.12
Parfois (en %)	16.00	17.00	28.13	18.10
Tout le temps (en %)	23.00	11.00	34.38	19.40
<i>Plus d'utilisation des transports publics si habitait Genève ?</i>				
Non, je les utilise déjà beaucoup	3.13	5.26	10.00	5.00
Non, je préfère utiliser d'autres moyens de transport	6.25	13.16	10.00	10.00
Oui, si la desserte est bonne	39.06	47.37	30.00	41.88
Oui, car en général je préfère utiliser les TP	46.88	34.21	45.00	40.63
Oui, car je n'ai pas d'autres moyens de transports	4.69	0.00	5.00	2.50

3 Estimation des effets économiques d'un changement de résidence

La troisième partie du rapport a pour objectif d'estimer les conséquences économiques en termes de consommation et revenu pour le canton résultant d'un changement de résidence d'une partie des ménages établis actuellement dans les départements de l'Ain, de la Haute-Savoie et dans le district de Nyon.

Elle est organisée comme suit :

1. Premièrement, les effets directs sur la consommation sont estimés (incidence primaire). L'objectif est ainsi d'évaluer l'impact associé à l'augmentation du nombre de résidents genevois (en provenance des zones limitrophes) sur la consommation de biens et services dans le canton.
2. Deuxièmement, l'incidence secondaire est estimée. Il s'agit de déterminer l'impact final du changement de résidence sur le revenu régional, en tenant compte des ajustements qui se produisent au-delà de l'incidence primaire. Les dépenses de consommation nouvelles ne se limitent en effet pas au premier point de chute. Elles vont circuler, en rondes successives de revenus et de dépenses, créant à chaque étape une augmentation du revenu régional.

Nous avons également examiné les incidences sur les finances publiques genevoises en estimant, d'une part, les revenus fiscaux supplémentaires et, d'autre part, les dépenses publiques additionnelles résultant de l'augmentation du nombre de résidents genevois (en provenance des zones limitrophes). Toutefois, les résultats obtenus restent très incertains et constituent un ordre de grandeur. En conséquence, les résultats concernant les finances publiques ont été reportés en annexe 4. De plus, alors que les dépenses de consommation s'interprètent comme un gain pour l'économie genevoise, les recettes et dépenses publiques constituent des transferts. En d'autres termes, il serait erroné de considérer, suite à l'arrivée de ménages dans le canton, la hausse des dépenses publiques comme un coût (ces dernières représentant aussi une dépenses supplémentaires) et la hausse des recettes fiscales comme un gain (ces dernières représentant également une source de coûts supplémentaires pour les ménages et les entreprises).

Notons que nous postulons que les ménages de l'Ain, de la Haute-Savoie et du district de Nyon venant s'établir dans le canton conservent leur activité actuelle qui est localisée soit dans le canton (pour les frontaliers et navetteurs), soit à l'extérieur de ce dernier (pour les autres). En d'autres termes, ces changements de résidence n'impliquent pas une augmentation directe du nombre d'entreprises et de postes de travail dans le canton. Il serait par conséquent erroné de considérer les transferts de revenu comme un gain pour le canton.

L'ensemble des estimations reposent sur une hypothèse importante. Le questionnaire interroge les ménages sur l'acceptabilité d'une relocalisation sur le canton de Genève pour autant que les conditions offertes soient semblables à celles qui prévalent dans les régions voisines. Du point de vue économique, cela signifie que la disponibilité des biens et de services ainsi que leur prix sont identiques. Dans le fait, la vérification de cette hypothèse impliquerait notamment un développement conséquent de la disponibilité de logements (et des infrastructures y étant liées) à Genève. Il faut donc souligner que les nombres fournis constituent une approximation, qui ne tient pas compte des possibles modifications de comportements des ménages sur le marché des biens et services ou du travail. Un modèle autrement plus sophistiqué est requis pour une analyse de ce type mais qui dépasse le cadre de cette étude dont l'objectif consiste à fournir un ordre de grandeur sur l'impact de ces relocalisations.

Les données utilisées dans le cadre de ses estimations sont issues du questionnaire et des statistiques officielles des administrations suisses et françaises.

3.1 Incidence primaire sur la consommation

L'incidence primaire désigne l'augmentation des dépenses de consommation sur le territoire du canton de Genève qui résulterait d'un changement de résidence de la part de ménages localisés actuellement dans les Départements de l'Ain, de la Haute-Savoie et du District de Nyon.

L'estimation de l'incidence primaire sur la consommation nécessite les étapes suivantes :

- Premièrement, le nombre de ménages envisageant un changement de résidence (sous hypothèse de conditions de vie semblables) est fourni par le questionnaire. Les statistiques démographiques des régions concernées ont également été utilisées.
- Deuxièmement, nous avons déterminé les dépenses de consommation transférées sur Genève en cas de changement de résidence. L'enquête effectuée indique en effet les conséquences d'un changement de résidence sur la répartition des dépenses entre le canton et les territoires limitrophes (section 3.1.2).
- Finalement, l'incidence primaire sur la consommation est déterminée en multipliant le nombre de ménages concernés aux montants de dépenses de consommation supplémentaires effectués par ces ménages sur le territoire genevois.

Comme indiqué, les changements de résidence n'engendrent pas de changement d'activités pour les ménages concernés et ils n'ont par conséquent aucun effet direct sur les revenus. Les transferts de revenus ont par contre un impact sur les recettes fiscales (l'estimation des montants de revenu transférés fait l'objet de l'annexe 2)

3.1.1 Nombre de changement de résidence et caractéristiques des ménages

L'enquête mesure le pourcentage de la population envisageant un changement de résidence. Elle indique également les caractéristiques de ces ménages (lieu de travail, niveau de revenu) selon les régions. Le Tableau 13 montre qu'environ la moitié des ménages s'étant établie dans l'Ain (52%) et en Haute-Savoie (49%) depuis moins de 10 ans envisageraient un changement de résidence pour le canton de Genève. Par contre, tel est le cas pour seulement 16% des ménages du District de Nyon (établis également dans le District depuis moins de 10 ans).

Une part importante des ménages envisageant un changement de résidence a au moins un de ses membres qui exerce une activité (travail ou étude) dans le canton : pour 67% des ménages de l'Ain acceptant un changement de résidence, il y a au moins une personne qui travaille le canton, ce taux atteint 59% pour la Haute-Savoie et 59% pour le District de Nyon. Il s'agit par conséquent de frontaliers et navetteurs. De plus, on peut noter que les ménages disposés à (re)venir sur Genève disposent en général d'un revenu élevé (64% dans l'Ain, 52% en Haute-Savoie et 63% pour le District de Nyon déclarent avoir un niveau de vie très confortable).

Tableau 13. Taux de changement de résidence potentiel et caractéristiques des ménages, par région

	<i>Taux de changement de résidence potentiel</i>	<i>Frontalier ou navetteur</i>		<i>Non frontalier / non navetteur</i>	
		Revenu moyen et faible**	Revenu élevé*	Revenu moyen et faible	Revenu élevé
Ain	52%	15%	52%	21%	12%
Haute-Savoie	49%	21%	38%	27%	14%
Nyon	16%	19%	41%	19%	22%

* Ménages déclarant avoir un niveau de vie confortable ** ménages s'étant rangé dans une autre catégorie (s'en sort, vie difficile, très difficile), voir question 28.

Afin d'estimer le nombre potentiel de changements de résidence, la proportion des ménages se déclarant prêts à changer de lieu de vie (Tableau 13) est multipliée par l'effectif de la population des ménages s'étant établie dans chacune des régions au cours des dix dernières années (cumul du solde migratoire divisé par la taille moyenne des ménages de chaque régions¹⁵). Ces chiffres sont reportés dans le Tableau 14.

Au total, 15'598 ménages, soit près de 48'000 personnes¹⁶, seraient ainsi susceptibles de venir s'établir à Genève¹⁷. Ce chiffre est conséquent, il représente environ 10% de la population du canton de Genève (en 2011). La majeure partie (62%) de ces ménages comporte au moins l'un de ces membres qui exerce une activité économique à Genève.

¹⁵ Les statistiques démographiques du canton de Vaud et de l'INSEE renseignent les soldes migratoires. Pour l'Ain et la Haute-Savoie, l'effectif a été estimé par extrapolation linéaire (sur la base des données de la période 2007-2012) car le solde migratoire n'est pas encore disponible pour les années 2013 à 2015.

¹⁶ Le nombre total de personnes est déterminé en se basant sur la taille moyenne des ménages de notre échantillon : 3.3 personnes/ménage à Nyon, 2.9 personnes/ménage dans l'Ain et 3.2 personnes/ménage en Haute-Savoie.

¹⁷ Si seul l'effectif de frontaliers et navetteurs est de 2011 retenu (il s'agit de la population qui a un lien économique régulier avec le canton), 29'850 ménages (environ 91'000 personnes) seraient comptabilisés dans les changements potentiels de résidence (19.5% de la population du canton en 2011).

Tableau 14. Nombre estimé de ménages concernés par un changement de résidence, par région et selon leurs caractéristiques

	<i>Solde migratoire 2005-2015, nombre de ménages</i>	<i>Estimation du nombre de ménages pouvant changer de résidence</i>	<i>Dont frontalier ou navetteur</i>		<i>Dont non-frontalier / non-navetteur</i>	
			Revenu moyen et faible	Revenu élevé	Revenu moyen et faible	Revenu élevé
Ain	15'686	8'157	1'236	4'202	1'730	989
Haute-Savoie	14'230	6'973	1'464	2'650	1'883	976
Nyon	3'345	468	88	190	88	102
Totaux	33'261	15'598	2'788	7'042	3'701	2'067

L'importance de ce chiffre montre que le canton de Genève représente un lieu de résidence dans lequel de nombreux ménages des régions voisines souhaiteraient s'implanter s'ils y trouvaient des conditions de vie identiques (en termes de logements, prix, emploi ; cf. section 2.4.2 sur les choix de résidence).

Les chiffres précédents ignorent également qu'une partie de la population enregistrée légalement dans le canton vit dans les faits principalement en France voisine (dans une résidence déclarée comme secondaire). Il échappe donc au recensement de la population en France. Du côté français, on les désigne comme de « faux résidents ». Du côté genevois, il s'agit de « faux frontaliers ». Leur nombre est incertain car ils échappent aux relevés statistiques. Il est possible néanmoins sur la base des données concernant la mobilité (comptage de voitures aux postes frontières) d'en indiquer un ordre de grandeur. Ainsi, plus de 4400 personnes, soit 2980 ménages¹⁸ environ (0.46% de la population genevoise de 2011), ont été recensés dans des véhicules aux plaques genevoises ou vaudoises traversant la frontière le matin (entre 6h00 et 9h00), travaillant sur Genève et faisant le trajet inverse le soir. Il y a également environ 21'000 frontaliers binationaux. Ceux-ci font toutefois déjà partie de l'effectif considéré.

3.1.2 Incidence primaire : dépenses de consommation supplémentaires

Afin d'estimer les dépenses de consommation supplémentaires résultant des changements de résidence, les montants de consommation de chaque catégorie de ménages doivent être estimés. Pour ce faire, les montants moyens de chaque poste de dépense référencés au niveau régional ont été adaptés (linéairement) en fonction des revenus de chaque catégorie de ménages¹⁹ (voir Annexe 3). Ensuite, sur la base des réponses des ménages, les dépenses de consommation supplémentaires pour l'économie du Canton ont été estimées (pour chaque région et catégorie de ménages).

Ces dépenses supplémentaires représentent un gain pour l'économie genevoise. Il s'agit de consommation finale. Elles contribuent à la hausse du chiffre d'affaires des activités du canton et, en conséquence, de la valeur ajoutée et des revenus.

Le Tableau 15 indique la hausse initiale de la consommation (incidence primaire) engendrée par les potentiels changements de résidence des ménages frontaliers et navetteurs. Le Tableau 16 fait de même pour les ménages non-frontaliers et non-navetteurs. Ainsi, au total, les **changements potentiels de résidence pourraient rapporter plus de 388 millions de francs suisse par an à l'économie genevoise sous forme de dépenses supplémentaires de consommation**. Ce gain résulte principalement du retour des

¹⁸ Il y a environ 1.5 personne par ménage frontalier qui travaille ou étudie à Genève (résultat de l'enquête)

¹⁹ Les montants moyens sont issus pour les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie de l'enquête sur le budget de famille de l'INSEE. Pour la région lémanique, l'enquête sur le budget des ménages a été utilisée (OFS). Les montants concernent l'année 2011.

ménages actuellement frontaliers ou navetteurs (302.5 millions de CHF par an, soit 78% du total) et, dans une proportion moindre, des ménages non-frontaliers et non-navetteurs (85.5 millions de CHF par an, soit 22% du total).

Ces montants sont conséquents, le gain total représente en effet près de 0.83 % du PIB du canton (2011) (et 0.65% si seuls les frontaliers et navetteurs étaient retenus). Ils demeurent toutefois inférieurs à la hausse potentielle de la population dénotant que ces changements de résidence n'impliquent pas le transfert direct d'activité, que les dépenses de consommation de ces ménages sont inférieures à la moyenne genevoise et qu'une part de cette consommation demeure dans leur région de provenance.

Tableau 15. Consommation supplémentaire des ménages frontaliers et navetteurs, en milliers de CHF

	<i>Ménages frontaliers/navetteurs</i>					
	Ain		Haute-Savoie		Nyon	
	Revenu médian	Revenu 3Q	Revenu médian	Revenu 3Q	Revenu médian	Revenu 3Q
Dépenses alimentaires	6'339	31'185	6'750	16'695	548	1'568
Dépenses d'habillement	1'430	7'034	1'707	4'223	130	372
Dépenses de sport, culture et loisirs	707	3'480	823	2'034	89	256
Dépenses de restauration	770	3'790	887	2'193	194	554
Dépenses de services et soins pers.	363	1'787	361	894	25	71
Dépenses services de santé	390	1'920	470	1'162	128	367
Dépenses logement principal	20'527	100'987	20'165	49'871	2'400	6'873
Totaux	30'526	150'184	31'163	77'071	3'513	10'061
Total général	302'519					

Tableau 16. Consommation supplémentaire des ménages non frontaliers/non navetteurs, en milliers de CHF

	<i>Ménages non frontaliers/non navetteurs</i>					
	Ain Revenu médian	Ain Revenu 3Q	Haute-Savoie Revenu médian	Haute-Savoie Revenu 3Q	Nyon Revenu médian	Nyon Revenu 3Q
Dépenses alimentaires	4'192	3'365	4'944	3'796	519	842
Dépenses d'habillement	946	759	1'251	960	123	200
Dépenses de sport, culture et loisirs	468	376	602	463	85	137
Dépenses de restauration	509	409	649	499	183	297
Dépenses de services et soins pers.	240	193	265	203	24	38
Dépenses services de santé	258	207	344	264	121	197
Dépenses logement principal	13'574	10'897	14'770	11'340	2'273	3'688
Totaux	20'187	16'206	22'825	17'524	3'328	5'399
Total général			85'469			

Notons que si l'on considère également le cas des faux résidents des départements de l'Ain et de la Haute Savoie, 24 millions de dépenses de consommation supplémentaires pourraient être comptabilisés.

Afin de tester la sensibilité de ces chiffres, nous avons également estimé l'augmentation de la consommation si tous les ménages concernés disposaient d'un revenu médian, respectivement d'un revenu élevé (revenu frontalier 3Q). L'incidence primaire sur la consommation se limiterait dans le premier cas à 198 millions de CHF par an. Dans le second, elle culminerait à 518 millions de CHF par an²⁰.

3.2 Incidence secondaire

L'incidence secondaire mesure l'impact final du changement de résidence sur le revenu cantonal, en tenant compte des ajustements qui se produisent au-delà de l'incidence primaire. En effet, les dépenses de consommation nouvelles impliquent une hausse des revenus à Genève (pour rappel, le questionnaire renseigne sur les montants qui seront dépensés à Genève après le changement de résidence). Elles vont ensuite circuler, en rondes successives de dépenses, et créer des revenus supplémentaires. Plusieurs fuites limitent toutefois cet effet « multiplicateur » : l'épargne (c'est-à-dire la partie du revenu disponible qui n'est pas dépensée en consommation), ainsi que les importations de biens et services qui ne sont par nature pas produites sur place.

Techniquement, afin de déterminer l'incidence secondaire, il est nécessaire d'estimer le multiplicateur régional. Ce facteur multiplié par la dépense initiale détermine le montant de revenu créé. Il tient compte des fuites principales et de la nature des dépenses²¹. Les informations disponibles sur les ménages changeant de résidence permettent d'approximer la valeur du multiplicateur. En effet, pour ces ménages, la proportion du revenu que les dépenses de consommation ainsi que la proportion de dépenses de consommation effectuée sur le territoire du canton sont connues. Néanmoins, ce calcul souffre de deux biais. Premièrement, les données disponibles indiquent les propensions moyennes à consommer et à importer et non pas les propensions marginales. De plus, ces propensions devraient être déterminées en

²⁰ Dans ces calculs, le cas des faux résidents des départements de l'Ain et de la Haute Savoie n'a pas été pris en compte.

²¹ La formule est : $1/(1-(pmc-pmi))$ avec pmc : propension marginale à consommer et pmi : propension marginale à importer.

considérant l'ensemble des ménages du canton et non pas uniquement ceux qui ont changé de résidence. L'incertitude finale reste par conséquent importante et le résultat ne doit être interprété qu'en tant qu'ordre de grandeur.

Les valeurs obtenues pour le multiplicateur sont de 1.71 pour les ménages provenant de l'Ain, 1.36 pour ceux issus de Haute-Savoie et de 1.51 pour ceux du district de Nyon (Tableau 17). Une analyse de sensibilité avec les valeurs de 1.36 et 1.71 est proposée.

Tableau 17. Valeur du multiplicateur régional

	<i>Ain</i>	<i>Haute-Savoie</i>	<i>Nyon</i>
Dépense à Genève	28'437	23'688	43'377
Dépense totale	39'174	33'240	52'661
Propension moyenne à importer	40%	47%	39%
Revenu	47'740	44'990	70'728
Propension moyenne à consommer	82%	74%	74%
Multiplicateur	m3 = 1.71	m2 = 1.36	m1 = 1.56

L'incidence secondaire est déterminée en multipliant le gain initial (l'augmentation des dépenses de consommation) par la valeur du multiplicateur. Les résultats sont présentés dans le Tableau 18. L'augmentation finale du revenu régional se situerait, en tenant compte des deux estimations (basse et haute) du multiplicateur, ainsi entre 528 millions de CHF (en ne tenant pas compte des faux résidents) à 704 millions en prenant en compte ces derniers. Ceci représente entre 1.1% et 1.5% du PIB du canton (année 2011).

Tableau 18. Incidence secondaire pour l'ensemble des ménages, en millions de CHF

	<i>Ain</i>	<i>Haute-Savoie</i>	<i>Nyon</i>	<i>Total 1</i>	<i>Faux résidents</i>	<i>Total 2</i>
Incidence primaire	217	149	22	388	24	412
Incidence secondaire (m2 = 1.36)	296	202	30	528	33	561
Incidence secondaire (m3 = 1.71)	371	254	38	663	41	704

Notons que si seuls les frontaliers et navetteurs sont considérés, l'incidence secondaire atteint 412 à 517 millions environ (0.9% à 1.1% du revenu cantonal).

4 Conclusion

Les chiffres présentés dans ce rapport sont intéressants à plusieurs égards. L'enquête, fondée sur un échantillon de 600 personnes de l'agglomération genevoise (hors canton), a permis de démontrer la forte attractivité de Genève, mais également les contraintes générées par l'importante densité tant au niveau du logement que de la mobilité. Ainsi, environ un tiers des personnes interrogées travaillant à Genève habitaient Genève avant de s'installer dans la périphérie du Grand Genève. Cette région périphérique semble également privilégiée pour l'accès à la propriété, car environ 6 personnes interrogées sur 10 y sont

propriétaires de leur logement, alors qu'à Genève, le taux de logements occupés par leur propriétaire est un des plus bas de Suisse. Ces « débordements » du logement à l'extérieur du canton ne sont pas uniquement motivés par la possibilité d'accéder à la propriété, même si ce facteur reste important. La proximité du lieu de travail (sauf pour les « exilés » du canton) et la qualité de vie restent les sources majeures des choix résidentiels. L'enquête a surtout permis de démontrer qu'une partie substantielle des résidents transfrontaliers souhaiteraient s'établir dans le canton de Genève. Ceci est surtout vrai pour les communautés de communes limitrophes avec environ une personne sur deux qui envisage de s'y transférer. Dans le district de Nyon, cette proportion est nettement plus modeste avec environ une personne sur sept. Pour toutes les régions, la volonté de venir s'établir à Genève est fortement liée au lien économique entretenu avec le canton, puisque dans la majorité (entre 59% et 67%) des ménages envisageant une relocalisation il y a au moins un membre qui travaille (ou étudie) à Genève. En ne considérant que les ménages avec un membre ayant un lien professionnel ou scolaire avec le canton, la proportion de personnes souhaitant s'établir dans le canton est d'environ 30% de la population arrivée ces dix dernières années dans la région limitrophe de l'Ain et de la Haute-Savoie et environ 8% pour le district de Nyon. Pour que ces « retours » dans le canton soient envisageables, les conditions en matière de taille du logement, coût et qualité de la vie devraient rester inchangées. L'enquête met également en évidence qu'une part non négligeable des dépenses de consommation pour les personnes de l'agglomération ont tout de même lieu dans le canton de Genève, avec un peu moins de la moitié des personnes interrogées qui y viennent au moins une fois par semaine. En ce qui concerne le choix de l'école, la plupart des ménages choisissent le lieu de résidence, probablement pour des questions légales, mais également de commodité. L'utilisation des transports publics semble dépendre crucialement de la qualité de la desserte pour les personnes concernées. Aussi près de quatre personnes sur cinq utiliseraient ce mode de transport si une meilleure desserte était au rendez-vous.

La troisième partie de l'étude est consacrée à des simulations visant à estimer l'impact économique sur la consommation de biens et services dans l'hypothèse d'une relocalisation à Genève d'une fraction de l'effectif de la population s'étant établi dans chacune des régions limitrophes au cours des dix dernières années. Cette fraction est calculée en prenant le pourcentage de personnes interrogées déclarant envisager un déménagement dans le canton (au total environ de 16'000 ménages). Il est cependant vraisemblable d'imaginer que les ménages qui prendraient une telle décision en premier sont ceux ayant un lien professionnel ou d'étude avec le canton, raison pour laquelle un scénario plus conservateur avec environ 10'000 ménages a également été proposé. Les dépenses de consommation correspondantes sont ensuite additionnées pour arriver à un total d'environ 390 millions de francs qui seraient transférés chaque année sur le canton, soit environ 0.65% du PIB. Ce transfert de consommation accroît le PIB du canton ce qui peut également entraîner des effets de multiplicateurs (une partie des revenus générés sont de nouveau dépensés en biens de consommation). Avec cette incidence secondaire, l'effet total sur le PIB a été estimé dans une fourchette comprise entre 530 et 700 millions de CHF (soit entre 1.1% et 1.5% du PIB) selon les hypothèses formulées pour le choix du multiplicateur.

Au final, ces chiffres montrent d'une part que l'exiguïté du territoire génère de nombreux flux entre Genève et sa périphérie et d'autre part que l'établissement de personnes souhaitant vivre aux mêmes conditions à Genève aurait un impact important sur le PIB, mais également sur les recettes fiscales et les dépenses publiques du Canton. Il est peu vraisemblable que ces personnes s'installent effectivement à Genève, même suite à une détente sur le marché du logement. En effet, d'autres facteurs comme la proximité d'un réseau social influencent fortement les choix résidentiels. Ce « débordement » de personnes allant chercher un logement en périphérie interpelle nécessairement sur la politique à mener, que ce soit en matière de logement bien sûr, mais également en termes de mobilité, car la croissance aidant, ces problèmes pourraient devenir plus aigus dans le futur.

ANNEXE 1 : Enquête sur les choix de résidence

- *Cette enquête est réalisée par la Haute École de gestion de Genève. Elle récolte des informations sur les choix de résidence entre le canton de Genève et sa zone frontalière.*
- *La durée de l'enquête est d'environ 8 minutes.*
- *La confidentialité et l'anonymat sont absolument garantis.*

Question filtre 1 :

Avez-vous plus de 18 ans ? Oui Non Quelle est votre année de naissance ? _____

Question filtre 2 : Faites-vous partie des personnes responsables du ménage (personne qui prend les décisions pour le ménage) ?

Oui Non

Question filtre 3 : Actuellement, habitez-vous ... :

le département de l'Ain le département de la Haute-Savoie le district de Nyon

Question filtre 4 : Depuis quelle année habitez-vous dans ce département/district ? _____

1. Où habitez-vous avant d'emménager dans ce département/district?

Ain Haute-Savoie District de Nyon Canton de Genève Ailleurs en Suisse Ailleurs en France Autre pays

2. Pour quelles raisons avez-vous choisi de vous établir dans cette localité ? Choisissez les 2 raisons les plus importantes dans la liste que je vais vous lire.

me rapprocher de mon lieu de travail ou de celui de mon/ma conjoint(e)
 le prix/loyer du logement
 accéder à la propriété du logement
 le coût de la vie plus faible
 la qualité de vie du lieu (environnement, sécurité, etc.)
 la proximité de mes amis, famille
 scolariser mes enfants dans la région
 Autre(s) raison(s) : _____
 Aucune des raisons citées

3. Quel est votre profil professionnel actuel ? (une seule réponse possible; indiquez l'activité principale)

Femme – Homme au foyer
 Étudiant(e)/en formation
 Employé(e)
 Cadre
 Cadre supérieur(e)
 Indépendant(e)
 Retraité(e)
 Sans emploi

4. Actuellement, dans quelle région se situe votre lieu de travail/formation principal:

Ain Haute-Savoie Genève District de Nyon Vaud Autre

5. Envisagez-vous ou aimeriez-vous, si certaines conditions sont remplies (ex. même logement au même prix, qualité de vie identique), vivre dans le canton de Genève plutôt que dans le département/district où vous vous trouvez actuellement ? Oui Non

6. Si oui, à quelles conditions ? Choisissez les 2 conditions les plus importantes dans la liste que je vais vous lire :

Un logement aux mêmes caractéristiques (taille, confort, coût, propriété)
 Une qualité de vie identique (environnement, sécurité, culture, système politique, etc.)
 Un système scolaire et/ou de garde d'enfants similaire

- Le même réseau social (amis, famille, etc.) à proximité
- Un coût de la vie identique (y compris fiscalité)
- Autre(s) raison(s) : _____
- Aucune des raisons citées

7. Si non, pour quelles raisons ? Choisissez les 2 raisons les plus importantes dans la liste que je vais vous lire :

- Rester dans mon cadre de vie (quartier, environnement, culturel, etc.)
- Rester dans un logement moins cher (pour un même confort)
- Rester dans un système politique, économique et social que je connais bien
- Rester dans le même système scolaire et/ou de garde d'enfants
- Rester proche de mon réseau social (amis, famille, etc.)
- Rester dans une région où la vie est moins chère (y compris fiscalité)
- Autre(s) raison(s): _____
- Aucune des raisons citées

8. En général, utilisez-vous (vous-même et votre partenaire) les transports publics pour vos trajets habituels (ex. lieu de travail) ?

Vous-même : Tout le temps Parfois Rarement Jamais

Votre partenaire : Tout le temps Parfois Rarement Jamais

9. Si vous habitez le canton de Genève, utiliseriez-vous (vous et partenaire) plus souvent les transports publics pour vous rendre sur votre lieu de travail principal ?

Vous-même : Non, je les utilise déjà beaucoup Non, je préfère utiliserez d'autres moyens de transport Oui, si la desserte est bonne Oui, car en général je préfère utiliser les transports publics Oui, car je n'ai pas d'autres moyens de transport motorisés

Votre partenaire : Non, il/elle les utilise déjà beaucoup Non, il/elle préfère utiliserez d'autres moyens de transport Oui, si la desserte est bonne Oui, car en général il/est préfère utiliser les transports publics Oui, car il/elle n'a pas d'autres moyens de transport motorisés

10. Pensez à vos dépenses pour les achats de produits alimentaires, boissons et articles de ménages courants (hors restauration) :

- a. En général, quelle part de ces dépenses est réalisée sur le canton de Genève (en %)? _____
- b. A combien passerait cette proportion si vous veniez vous établir à Genève ? (en %) _____

11. Pensez à vos dépenses pour les achats d'articles d'habillement et chaussures pour l'ensemble de votre ménage :

- a. En général, quelle part de ces dépenses est réalisée sur le canton de Genève (en %)? _____
- b. A combien passerait cette proportion si vous veniez vous établir à Genève ? (en %) _____

12. Pensez à vos dépenses pour le sport, la culture et les loisirs pour l'ensemble de votre ménage :

Note pour l'enquêteur sont incluses les dépenses pour les livres, la musique, les jeux et les jouets, les articles de sport, l'équipement pour la photo, le matériel audiovisuel, les ordinateurs, etc.

- a. En général, quelle part de ces dépenses est réalisée sur le canton de Genève (en %)? _____
- b. A combien passerait cette proportion si vous veniez vous établir à Genève ? (en %) _____

13. Pensez à vos dépenses dans des restaurants/cafés/bars/cafétérias (y compris les repas de midi) pour l'ensemble de votre ménage :

- a. En général, quelle part de ces dépenses est réalisée sur le canton de Genève (en %)? _____
- b. A combien passerait cette proportion si vous veniez vous établir à Genève ? (en %) _____

14. Pensez à vos dépenses pour des services et soins personnels (ex. coiffeurs, soins esthétiques, massages, etc.) pour l'ensemble de votre ménage :

- a. En général, quelle part de ces dépenses est réalisée sur le canton de Genève (en %)? _____
- b. A combien passerait cette proportion si vous veniez vous établir à Genève ? (en %) _____

15. Pensez à votre utilisation des services de santé (médecins, dentistes, hôpitaux, etc) :

- a. En général, quelle est la part de ces services que vous utilisez sur le canton de Genève (en %)? _____
- b. A combien passerait cette proportion si vous veniez vous établir à Genève ? (en %) _____

16. A quelle fréquence vous rendez-vous dans le canton de Genève (toutes raisons confondues) ?

- plusieurs fois par semaine plusieurs fois par mois plusieurs fois par année moins souvent

Pour terminer, encore quelques questions sur vos caractéristiques personnelles, en vous rappelant que ce sondage est parfaitement anonyme et confidentiel

17. Vous êtes une femme un homme

18. Quelle est votre nationalité? (si plusieurs, cocher plusieurs cases)

- Suisse France Autre pays de l'Union Européenne Autre pays européen Autre pays extra-européen

19. Êtes-vous propriétaire votre logement : oui non

20. Est-ce un logement subventionné ou recevez-vous une aide au logement public ? (Pour les locataires uniquement)

- Oui Non

21. De combien de pièces se compose votre logement (cuisine non comprise) ? _____

22. Pour les locataires: Quel est le montant mensuel de votre loyer (charges comprises) ? _____ CHF/EURO

Pour les propriétaires: Quel montant mensuel votre logement vous coûte-t-il par mois en prenant tout en considération (ex : charges, intérêts hypothécaires, amortissements ; frais réguliers de maintenance et de réparation, assurances, etc.) ? _____ CHF/EURO

23. De combien de personnes se compose votre ménage (vous compris)?

Nombre d'adultes (plus de 18 ans) : _____

Nombre d'enfants (moins de 18 ans) : _____

24. Combien d'adultes de votre ménage travaillent/étudient (vous compris) ?

_____ dans le Canton de Genève _____ en France dans la région frontalière de Genève _____ dans le district de Nyon _____ autre

25. Parmi les enfants combien sont scolarisés ou étudient

_____ dans le Canton de Genève _____ en France dans la région frontalière de Genève _____ dans le district de Nyon _____ autre

26. Vos enfants sont-ils scolarisés dans une école...

- Ecole privée Ecole publique

27. Quel niveau d'étude avez-vous atteint ? Si vous êtes en train d'étudier, mentionnez le niveau qui correspond aux études que vous avez achevées.

Suisse	France
<input type="checkbox"/> École obligatoire	<input type="checkbox"/> Aucun diplôme, Certificat d'études primaires, Brevet, BEPC
<input type="checkbox"/> Apprentissage	<input type="checkbox"/> CAP, BEP
<input type="checkbox"/> École post-obligatoire (École de commerce, maturité ...)	<input type="checkbox"/> Bac technique, professionnel ou général
<input type="checkbox"/> Formation professionnelle supérieure	<input type="checkbox"/> Bac + 2 ou niveau Bac + 2 (DUT, BTS, Instituteur, DEUG, diplômes paramédicaux ou sociaux)
<input type="checkbox"/> Université, École polytechnique, HES	<input type="checkbox"/> Diplôme de l'enseignement supérieur (2ème et 3ème cycle, grandes écoles)

28. Parmi ces affirmations concernant le niveau de vie de votre ménage, quelle est celle qui s'applique le mieux ?

- vous avez une vie confortable
- Vous vous en sortez
- vous trouvez la vie difficile
- vous trouvez la vie très difficile
- ne sait pas
- pas de réponse

La HEG-GE vous remercie pour votre participation !

ANNEXE 2 : Estimation des revenus

Afin d'estimer les montants de revenus transférés lors des changements de résidence, les niveaux de revenus médians (des ménages frontaliers et non frontaliers) ont été utilisés pour les ménages de la catégorie « revenu moyen et faible » et du troisième quartile pour les ménages à revenu élevé²².

Les résultats sont présentés dans le tableau 3. Au total, les changements de résidence impliqueraient un transfert de revenu estimé à 774 millions de CHF par an (provenant à 54% de l'Ain, 41% de la Haute-Savoie et 5% de Nyon). Ceci représente 1.6% du revenu cantonal (2011). Si l'on considère uniquement la population frontalière et navetteuse, le transfert de revenu atteint 600 millions de CHF par an (1.3 % du PIB cantonal²³).

Pour rappel, ces montants ne doivent pas être interprétés comme un gain pour le canton de Genève, ces revenus étant déjà créés par l'économie du canton (revenu des frontaliers et navetteurs, 600 millions) ou demeurant à l'extérieur de ce dernier même en cas de changement de résidence (revenu des non-frontaliers et non-navetteurs, 171 millions).

Tableau A2-1. Montants de revenu transférés

	Frontalier et navetteur	Non-frontalier et non-navetteur	Totaux
Ain	349'275'357	70'339'043	419'614'400
Haute-Savoie	228'802'875	85'297'736	314'100'611
Nyon	24'318'740	15'634'323	39'953'063
Totaux	602'396'973	171'271'103	773'668'075

²² Les niveaux de revenu médian et du 3ème quartile de l'année 2011 des ménages frontaliers et non frontalier pour l'Ain et la Haute-Savoie sont issue de la fiche no. 3 – 2014 de l'Observatoire statistique transfrontalier. Les niveaux de revenu médian et du 3ème quartile (années 2011) pour le canton de Vaud sont issus de Statistique Vaud. Pour les résidents vaudois, les revenus des ménages navetteurs et non navetteurs sont semblables.

²³ OCSTAT, Produit intérieur brut (PIB) suisse et cantonal, aux prix du marché, T 04.02.1.01

ANNEXE 3 : Dépenses de consommation estimées

Tableau A3-1. Dépenses de consommation estimées par poste selon les catégories de ménages et les régions

	Dépenses des ménages non frontaliers/non navetteurs (revenu médian)			Dépenses des ménages frontaliers/navetteurs (revenu médian frontalier)			Dépenses des ménages non frontaliers/non navetteur (revenu 3Q)			Dépenses des ménages frontaliers/navetteurs (revenu 3Q frontalier)		
Catégories	Ain	Haute Savoie	Nyon	Ain	Haute Savoie	Nyon	Ain	Haute Savoie	Nyon	Ain	Haute Savoie	Nyon
Dépenses alimentaires	5'984	6'120	10'393	12'669	10'742	10'393	8'407	9'061	13'795	18'333	14'682	13'795
Dépenses d'habillement	1827	2'010	3'265	3'868	3'527	3'265	2'567	2'976	4'333	5'598	4'821	4'333
Dépenses de sport, culture et loisirs	935	1005	2674	1'980	1'764	2'674	1'314	1'488	3'549	2'865	2'411	3'549
Dépenses de restauration	1'156	1'190	6'048	2'448	2'089	6'048	1'625	1'762	8'027	3'542	2'855	8'027
Dépenses de services et soins pers.	417	414	604	882	728	604	585	614	801	1'276	994	801
Dépenses de santé	339	353	2'710	717	619	2'710	476	523	3'597	1'038	847	3'597
Dépenses de logement (y.c. charges)	7'845	7'845	26'967	16'609	13'771	26'967	11'022	11'616	35'793	24'033	18'822	35'793
Total	18'504	18'936	52'661	39'174	33'240	52'661	25'996	28'039	69'896	56'685	45'431	69'896
Consommation mensuelle	1'542	1'578	4'388	3'264	2'770	4'388	2'166	2'337	5'825	4'724	3'786	5'825

ANNEXE 4 : Incidence sur les finances publiques

Le troisième volet de l'analyse vise à estimer l'impact des changements de résidence sur les finances publiques cantonales. En effet, l'arrivée de nouveaux résidents implique potentiellement aussi bien des recettes fiscales que des dépenses publiques supplémentaires.

Une procédure rapide d'estimation consisterait à comparer les montants actuels de dépenses publiques par habitant (23'467 CHF/ménage/an en 2014²⁴) au montant de recettes fiscales par habitant (17'164 CHF/ménage/an en 2014). Un tel calcul revient à indiquer que dans les périodes de déficit, l'arrivée de nouveaux citoyens-contribuables implique davantage de dépenses que de recettes (et inversement pour les périodes d'excédent). Le canton de Genève ayant cumulé 12.6 milliards de dettes environ depuis les années 1970, l'arrivée de tous nouveaux citoyens tend ainsi à engendrer une dégradation des finances publiques.

Le calcul précédent demeure toutefois trop simpliste car il ne tient pas compte des éléments suivants :

- Premièrement, la majeure partie des personnes intéressées par un changement de résidence déclare vivre confortablement (cf. Tableau 12). Il s'agit potentiellement de hauts revenus, dont le rendement fiscal est plus élevé que la moyenne. Toutefois, comme indiqué précédent, les revenus des frontaliers et navetteurs tend à demeurer inférieurs aux revenus genevois. Le revenu médian genevois atteint ainsi 84'000 CHF/an (2011) alors que le revenu médian des frontaliers se situe aux alentours de 46'000 CHF/an.
- Pour les frontaliers français, une partie des recettes fiscales est déjà perçue par Genève sous la forme de l'impôt à la source. Dans ce cas, un changement de résidence implique l'économie du versement fait aux collectivités françaises par le Canton.
- Du côté des dépenses publiques, le canton développe des infrastructures et des services qui bénéficient déjà à ces populations. En raison de ces effets de débordement, les changements de résidence n'impliquent pas une hausse proportionnelle des dépenses publiques.

A4.1 Estimation des recettes publiques supplémentaires

L'estimation des recettes fiscales supplémentaires se fonde sur les éléments suivants :

- Pour les frontaliers : le gain fiscal résulte de l'économie du versement aux collectivités françaises, équivalent à 3.5% de la masse salariale des frontaliers.
- Pour les ménages du District de Nyon et les ménages non-frontaliers : des impôts supplémentaires sont perçus. Ces derniers dépendent du niveau de revenu et de fortune des navetteurs. Deux estimations des recettes fiscales par ménage, une élevée et une basse, sont à chaque fois retenues.
- Pour l'ensemble des ménages, des recettes liées aux autres impôts (succession, droit de timbre, impôt foncier) sont également comptabilisées.

Le tableau A4-1 présente les résultats des estimations pour les ménages frontaliers. Le tableau A4-2 indique les recettes fiscales supplémentaires issues des ménages non frontaliers changeant de lieu de résidence. Le tableau A4-3 indique les recettes supplémentaires liées aux ménages du District de Nyon.

Au total, les recettes fiscales supplémentaires pourraient atteindre entre 103 et 139 millions de CHF par an, soit entre 1.7% et 2.3% des recettes fiscales totales du canton en 2015. Ce montant, faible comparativement aux hausses de revenu et de la population, résulte du niveau de revenus relativement faible des ménages concernés.

²⁴ Source : CCIG (novembre 2016), *Finances publiques et fiscalité : des enjeux majeurs pour l'avenir de Genève*.

Les résultats précédents demeurent toutefois très incertains en raison de la nature progressive des taux d'imposition (une faible incertitude sur les niveaux de revenu et de fortune implique une variation potentiellement importante des recettes fiscales).

Tableau A4-1. Ménages frontaliers des départements de l'Ain et de la Haute Savoie - Recettes fiscales supplémentaires, en millions de CHF

Ménages frontaliers	Nombre de ménages	Montant en millions de CHF		Hypothèses
Abandon du versement	9552	20.2		3.5% des revenus
Frontalier revenu médian*	2700	6.8	9.5	recettes entre 2500 et 3500 par ménage contribuable
Frontalier revenu 3Q*	6852	27.4	41.1	recettes entre 4000 et 6000 par ménage contribuable
Total		54.4	70.8	

* Impôt sur les successions, impôt foncier et droit de timbre, les autres tarifs et taxes ne sont pas considérés car ils sont déduits des charges brutes lors de l'examen des dépenses publiques.

Tableau A4-2. Ménages non-frontaliers des départements de l'Ain et de la Haute Savoie - Recettes fiscales supplémentaires

Ménages non- frontaliers	Nombre de ménages	Montant en millions de CHF		Hypothèses
Non frontalier revenu médian*	11042	23.5	28.9	recettes entre 6500 et 8000 par ménage contribuable
Non frontalier revenu 3Q*	5991	19.6	31.4	recettes entre 10000 et 16000 par ménage contribuable
Total		43.1	60.3	

* Impôt sur le revenu, la fortune, les successions, impôt foncier et droit de timbre, les autres tarifs et taxes ne sont pas considérés car ils sont déduits des charges brutes lors de l'examen des dépenses publiques

Tableau A4-3. Ménages du district de Nyon – Recettes fiscales supplémentaires

District de Nyon	Nombre de ménages	Montant en millions de CHF		Hypothèses
Revenu médian	572	1.4	1.9	recettes entre 8000 et 11000 par ménage contribuable
Revenu 3Q	974	3.8	5.9	recettes entre 13000 et 20000 par ménage contribuable
Total		5.2	7.8	

* Impôt sur le revenu, la fortune, les successions, impôt foncier et droit de timbre, les autres tarifs et taxes ne sont pas considérés car ils sont déduits des charges brutes lors de l'examen des dépenses publiques

A4.2 Estimation des dépenses publiques supplémentaires

L'arrivée des nouveaux résidents génèrent des dépenses publiques supplémentaires. Néanmoins, utiliser la charge moyenne par résident et l'appliquer à l'effectif des nouveaux résidents surestimerait l'augmentation des dépenses publiques genevoises car une part des infrastructures et services publics du canton sont déjà produits en raison de la venue dans le canton des ménages frontaliers et navetteurs. Afin de proposer une estimation plus pertinente, il s'avère nécessaire d'estimer la part extra-cantonale des différentes politiques publiques du canton (c'est-à-dire la charge résultant des non-résidents).

Le tableau A4-4 présente les charges nettes du canton par ménage contribuable et par politique publique. Il indique également les charges nettes par changement de résidence en tenant compte des charges extra-cantonales, c'est-à-dire des charges générées par les non-résidents. Les montants de charge résultant des non-résidents ne sont pas connus. Ils ont été inférés d'une étude du DF (2012) qui a estimé leur importance pour les domaines de la formation, de la santé et de la mobilité²⁵. Pour les autres politiques publiques, la part extra-cantonale moyenne issue des 3 domaines examinés a été utilisée (soit 19%)²⁶.

²⁵ Les charges "extra-cantonales" représentent environ 18% de la charge nette totale de l'enseignement, soit environ 350 millions de CHF par an. En se fondant sur les comptes par prestation qui excluent les coûts de la recherche universitaire, cette part est d'environ 13%, soit 210 millions de CHF en 2010. Les charges "extra-cantonales" représentent environ 14% de celles du domaine de la santé, soit environ 120 millions de CHF par an en 2010. Les charges "extra-cantonales" représentent environ 14% de celles dues aux transports collectifs, soit environ 17 millions de CHF, et 40% de celles dues aux transports privés, soit entre 50 (2007) et 80 millions de CHF (2010).

²⁶ L'étude de l'Office fédéral du développement territorial ARE (2013) traite une problématique similaire, ses résultats ne permettent toutefois pas de quantifier les effets de débordements aux limites des frontières cantonales.

Tableau A4-4. Charges nettes par changement de résidence

	Charges nette* par ménage contribuable	Charge nette par changement de résidence	Part extra cantonale
A	Formation	6'488	5'320
B	Emploi	230	189
C	Action sociale	2'219	1'820
D	Personnes âgées	1'305	1'070
E	Handicap	1'144	938
F	Environnement	101	61
G	Aménagement et logement	225	135
H	Sécurité et population	1'152	691
I	Justice	306	251
J	Mobilité	1'009	606
K	Santé	3'720	3'199
L	Economie	-1	-1
N	Culture, sport et loisir	247	203
O	Autorité et gouvernance	2'218	1'818
P	Etat-majors et prestation de moyens	22	18
Q	Energie	2'218	1'818

* les charges nettes : charges brutes - recettes spécifiques (taxe affectées, émoluments, ventes de prestation)

Sur cette base, les dépenses publiques supplémentaires ont été estimés (tableau A4-5). Elles atteignent 262 million de CHF/an, soit environ 3.1% des dépenses de fonctionnement du canton (2015), dans le cas où les charges résultant des non résidents sont déduites. Elles sont supérieures aux recettes supplémentaires, estimé à la sous-section précédente.

Les résultats demeurent également très incertains, la part des dépenses actuelles résultant des non-résidents étant inconnue pour la plupart des politiques publiques.

Tableau A4-5. Dépenses publiques supplémentaires

		Charge nette supplémentaire par ménage	Nouv. contribuables	Total par région, en millions de CHF	Totaux
Ss charge extra-cantonale	Ain	20634	8157	168.3	322
	Haute Savoie	20634	6973	143.9	
	Nyon	20634	468	9.7	
Avec charges extra-cantonale	Ain	16785	8157	136.9	262
	Haute Savoie	16785	6973	117.0	
	Nyon	16785	468	7.9	